CONSEIL ACADÉMIQUE DES LANGUES RÉGIONALES

Mardi 30 juin 2020 à 09h30 Salle Armorique

→ Sommaire

1.	Approbation des procès-verbaux du 25 juin 2019 et du 21 janvier 2020	P. 002
2.	Approbation du règlement intérieur	P. 039
3.	Rentrée 2020 : Point d'étape	P. 043
Л	Questions diverses	P 052

1. Procès-verbal de la séance précédente

> Approbation du procès-verbal du 25 juin 2019



académie Rennes

RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

N/Réf.: 245-18/19-08/01/20

PROCES-VERBAL DU CONSEIL ACADEMIQUE DES LANGUES REGIONALES DU MARDI 25 JUIN 2019

Ordre du jour (cf. pièce jointe)

Membres présents (cf. liste d'émargement en pièce jointe)

- M. le Recteur ouvre la séance à 14h43, le quorum étant atteint.
- M. Dérédel accepte d'être le secrétaire adjoint de cette séance.
- M. le Recteur note la réception d'une question diverse de la part de la FSU.

Rectorat

Mme Louarn fait une déclaration préliminaire (cf. annexe 1).

Mme Chapalain fait une déclaration au nom de DIWAN (cf. annexe 2).

- M. Kerbiquet fait une déclaration au nom de KELENNOMP! (cf. annexe 3).
- M. Goapper fait une déclaration au nom de DIV YEZH (cf. annexe 4).
- M. Tanguy fait une déclaration au nom de la FSU (cf. annexe 5).

Mme Trochu fait une déclaration au nom de l'AEG (cf. annexe 6).

Mme Favreau dresse un rapide état des lieux des postes proposés au CRPE: 2 postes proposés au second concours, 1 seul pourvu, le deuxième étant redéployé au profit du concours externe. Pour le concours externe en breton, 17 postes ont été pourvus, avec une liste supplémentaire de 2 noms. Pour l'enseignement privé sous contrat, 10 postes ont été proposés au concours, 7 personnes ont été convoquées à l'oral et 5 recrutées, les postes restant ayant été redéployés au profit du concours externe monolingue. Pour le concours DIWAN, les 13 postes proposés ont été pourvus (19 candidats).

M. le Recteur évoque une confrontation aux questions posées sur la durée. Il faut en la matière une approche commune, pour favoriser la promotion des langues régionales plutôt que leur défense. Sa volonté est de comprendre et d'accompagner les choses au mieux. Dans ce sens, il souligne la multiplication des rencontres qu'il a engagées. Il met en avant des évolutions possibles dans le cadre du nouveau baccalauréat, qui marque l'entrée dans l'enseignement supérieur. Il souligne l'ouverture au contrôle continu des langues régionales. La volonté est de développer un programme de travail en continu sur ces questions, pour donner du sens aux attentes évoquées, pour pouvoir également lui permettre de les défendre par la suite.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2019

- M. le Recteur soumet au vote ce procès-verbal.
- M. Dérédel s'intéresse au bilan social évoqué en fin de CALR. Il note alors un accord de Mme le Recteur LE PELLEC-MULLER sur la mise en place d'un groupe de travail, non noté dans le procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté, avec cette remarque, à l'unanimité des présents.

2) PRESENTATION DE L'ENQUÊTE SOCIOLINGUISTIQUE DES LANGUES DE BRETAGNE

M. Le Louarn commente un diaporama diffusé en séance (cf. annexe 7), présentant les principaux résultats de cette enquête (comportant 82 pages et disponible sur le site internet du Conseil régional de Bretagne). Cette enquête, validée par un comité technique, permet d'établir des cartes assez fines, par pays. Les profils d'exposition au breton et au gallo sont similaires mais diffèrent selon les pays (présence de médias, impact des politiques publiques favorisant une imprégnation continue). Il souligne 5,5 % de locuteurs en breton et 5 % de locuteurs en gallo, en cohérence avec la précédente enquête menée en 2014. Il évoque une probable sous-déclaration des 70 ans pour l'usage du gallo. La génération des 16-25 ans est celle qui parle le moins une langue régionale. Il marque dans ce contexte le poids de l'enseignement et de la pratique pour les plus jeunes. Il cite une différence de profil entre breton et gallo pour la transmission familiale. Il affirme le rôle fondamental de l'Ecole en faveur de la transmission de la langue bretonne, la place des parents apparaissant plus importante dans la transmission du gallo. Pour les jeunes non locuteurs, il remarque un souhait plus marqué d'apprendre une langue régionale. Cette donnée est à rapprocher du taux de parents souhaitant que leurs enfants apprennent une langue régionale et prêts à s'engager dans ce sens. Les cartographies permettent de disposer de profils, pour fonder une politique et une offre de formation. Il met en avant une intention d'apprentissage pour les enfants bien répartie sur le territoire, et des résultats plus forts sur les grandes villes (Brest, Rennes et Nantes). Une même cohérence de l'attachement est visible sur les cartes. La demande d'un enseignement renforcé est ainsi plus forte quand l'offre est moins importante.

3) RENTREE 2019: POINT D'ETAPE

ACTIVATION DE FILIERES BILINGUES A LA RENTRE 2019

- M. Jacob signale que la filière bilingue du collège Mathurin Martin de Baud est activée (avec 8 à 10 élèves).
- M. Mathieu s'intéresse à la situation du collège de Rostrenen. Il rappelle que cette filière a été mise en sommeil il y a 6 ans. Il note un effectif qui repart et s'étonne de l'absence de proposition de réouverture de cette filière.
- M. Canerot comptabilise une prévision de 6 élèves au dernier pointage (4 du public et 2 du privé), alors que 12 élèves sont sortants de CM2. Il souligne également l'absence de ressources humaines pour permettre l'ouverture d'une DNL.
- M. Mathieu regrette une absence de communication, hors une simple demande de positionnement. Il pense qu'il y aura plus d'élèves si une réouverture est proposée.
- M. Canerot répond qu'il faut le savoir en amont d'une ouverture. Il indique que l'association Div Yezh dispose des mêmes données.

Mme Louarn signale qu'un enseignant de Callac de niveau B2 pourrait intervenir.

- M. Goapper rappelle le potentiel de 12 CM2. Il souligne l'opportunité d'afficher cette ouverture. Il évoque des fratries. Il entend le problème mis en avant de la ressource.
- M. Dérédel est déçu par la prévision de 6 élèves. Il indique que l'équipe pédagogique n'a pas été mobilisée pour réaliser un travail en amont. Les familles se sont positionnées pour aller dans d'autres établissements. Quant à la ressource humaine, il signale un professeur d'Histoire-Géographie qui habite entre Callac et Rostrenen et une autre ressource possible en mathématiques (professeur en LP). Il note que le pays de Rostrenen a une forte identité et une dynamique linguistique sur ce territoire. Il rappelle que, quand la mise en sommeil de cette filière a été décidée, il y avait alors 9 élèves. Il demande une bienveillance pour cette filière, qui concerne un petit collège et où l'arrivée de 6 nouveaux élèves serait positive.
- M. David demande à M. Dérédel s'il serait susceptible d'accepter le poste de breton.
- M. Dérédel répond qu'il s'agirait d'un investissement important mais qu'il le ferait pour l'intérêt de la filière.
- M. David note les informations données, mais, à sa connaissance, il n'y a pas de volontariat immédiat du professeur de Callac.
- M. Canerot ajoute qu'il faut confirmer la disponibilité d'un enseignant et que naturellement son employeur en soit informé.
- M. le Recteur a noté la prévision de 6 élèves et les autres informations données. Il est prêt à revoir cette situation hors séance.
- M. Dérédel ajoute qu'il n'avait pas connaissance de ce problème de ressource.
- M. Verney intervient à propos de la situation du collège privé sous contrat de Muzillac, qui demande l'ouverture d'une filière dès la rentrée scolaire 2019. Il rappelle qu'un enseignement existe déjà, mais hors contrat. Cette ouverture a en effet été refusée dans les deux dernières années. Il constate un taux de report cette année de 100 % de la CM2 vers la 6ème. Il signale que le souci rencontré demeurera dans les deux prochaines années. Il note un départ en formation d'un enseignant de mathématiques l'année prochaine.
- M. Kerbiquet met en avant la très forte motivation des parents pour proposer à leurs enfants un débouché en enseignement bilingue dans ce collège.

Mme Musellec soutient cette demande.

Mme Chapalain demande pour sa part la non-fermeture de la 5ème au collège de Plésidy. Elle souligne la présence des élèves et des enseignants. La fermeture de la 4ème est bien comprise, mais pas les deux fermetures annoncées.

M. Canerot répond que tous les moyens attribués par le Ministère (sur la réserve ministérielle) ont été répartis. Il faut donc respecter le budget, à moins de mettre à contribution le budget de l'enseignement catholique.

Mme Chapalain rappelle que le réseau DIWAN rend un service public en accueillant tous les élèves, 50 % de ceux-ci étant issus de l'enseignement public.

M. Goapper évoque la demande de nombreuses DNL, dont 2 situations particulières pour des DNL multiniveaux :

au collège Kerallan de Plouzané (demande d'une DNL EPS en $6^{\text{ème}}$ et en $5^{\text{ème}}$) et au collège de Bruz pour une DNL en mathématiques.

- M. David répond que la DNL EPS est liée à la validation du niveau de l'enseignante. Quant à la DNL en mathématiques, le problème de la disponibilité de la ressource humaine se pose.
- M. Goapper regrette un possible décalage de niveau des collégiens de Bruz par rapport à ceux scolarisés au collège Anne de Bretagne lors de leur arrivée au lycée.
- M. Canerot rappelle la nécessaire différenciation pédagogique entre l'enseignement en 6ème et en 5ème en EPS (pas les mêmes cycles et pas les mêmes programmes). Le regroupement n'est pas, en effet, un sujet du point de vue budgétaire. C'est une question qu'il faudra revoir avec les enseignants et les inspecteurs.

Mme Trochu porte, au collège de Merdrignac, une demande de 2 heures pour regrouper les élèves de 4ème et de 3ème. Un courrier devait être transmis dans ce sens. Une vigilance est nécessaire.

M. David répond que ce sujet a déjà été évoqué avec les services de la DIVE.

PUBLIC

M. le Recteur soumet au vote les modifications présentées sur Baud et Rostrenen : Nombre de votants : 19. Refus de vote : 0, Contre : 0, Pour : 19.

PRIVE SOUS CONTRAT

M. le Recteur soumet au vote la modification proposée sur Muzillac (ouverture de la filière à la rentrée 2019) : Nombre de votants : 19. Refus de vote : 4, Abstention : 3, Contre : 0, Pour : 12.

CARTOGRAPHIE ACADEMIQUE DES ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE

- M. Jacob rappelle que la modification présentée a été discutée lors du dernier CTA. Pour l'implantation de l'enseignement de spécialité LLCER, 6 lycées publics ont été consultés et seul le lycée Brizeux de Quimper s'est positionné pour la rentrée scolaire 2019, avec une dizaine d'élèves (un seul élève intéressé au lycée Jean Macé de Rennes). Une autre filière LLCER pourra être ouverte au lycée DIWAN, avec un effectif prévisionnel de 24 élèves. Les 3 lycées privés du réseau catholique ne se sont pas positionnés.
- M. Martot signale un faible nombre d'élèves intéressés et un défaut de ressource humaine.

Mme Chapalain évoque un potentiel de 15 élèves et demande d'autoriser les élèves à pouvoir cumuler les enseignements breton et anglais, ce qui permettrait de porter ce potentiel à 30 élèves.

M. Canerot rappelle que le Ministère n'autorise pas le choix de deux LLCER dans le cadre des enseignements de spécialité.

Mme Louarn apporte le soutien du Conseil régional de Bretagne à la demande de DIWAN.

- M. Goapper indique qu'une même demande est portée sur le lycée de Quimper.
 Il s'inquiète d'une offre restreinte sur les enseignements de spécialité au lycée de l'Iroise de Brest.
- M. Canerot répond que ce sujet est hors cadre des échanges de ce jour. Il rappelle que 7 enseignements de spécialité sont proposés à Brest, les lycées ayant également la possibilité de conventionner entre eux.
- M. Morvan s'intéresse au déploiement des enseignements de spécialité en lycée et demande si une consultation annuelle pour les lycées publics serait possible.
- M. le Recteur signale la volonté du Ministère d'aller dans ce sens.
- M. le Recteur soumet au vote les mesures liées à la LLCER :

Nombre de votants : 19. Contre : 0, Pour : 19.

M. Jacob présente une modification proposée concernant le lycée Kerneuzec de Quimperlé : la mise en place d'une LV B en 2^{nde} et en 1^{ère}.

M. le Recteur soumet au vote cette mesure :

Nombre de votants : 19. Contre : 0, Pour : 19.

4) EVALUATION DES COMPETENCES DES ELEVES DES SECTIONS BILINGUES

M. David commente le document de synthèse transmis. Dans la cadre de la convention, dont il rappelle

les objectifs, le passage d'un test de compétences est prévu pour poser un diagnostic et faire évoluer les pratiques. Il rappelle le décalage existant entre les niveaux attendus pour la convention et ceux spécifiés dans les textes officiels. Il rappelle le protocole d'évaluation des compétences des élèves de 3ème (compréhension orale, écrite et expression écrite), moins de 500 élèves ayant été évalués. Les résultats montrent une difficulté quant à la compréhension écrite, comme en CM2. Il souligne la difficulté de certains élèves à valider le niveau B2 (degré d'exigence très élevé à franchir). La communication orale est mise en avant et fait preuve d'un travail spécifique de la part des enseignants. Il constate une convergence du niveau des élèves vers les niveaux fixés par la circulaire d'avril 2017. Il indique que le test individuel pratiqué ne permet pas de mesurer les compétences pragmatiques des élèves (projets collectifs). Il rappelle les mesures faites en CM2 et en terminale via l'analyse des épreuves écrites au baccalauréat. Une nouvelle série de tests aura lieu en 2020. Le souhait est de voir les résultats s'améliorer, dont ceux de la compétence écrite. Il conviendra d'accompagner les enseignants, concevoir de nouveaux outils et améliorer ceux existants. Il faudra également réfléchir à la capacité des élèves à atteindre les objectifs fixés, et revoir ces objectifs (il prend l'exemple du niveau C1 en fin de Terminale, fixé pour les élèves qui suivent l'enseignement de spécialité LLCE/R).

- M. Kerbiquet confirme que l'accompagnement des enseignants est un sujet (formation, accompagnement pédagogique). Il rappelle la demande écrite faite en décembre 2018 de disposer d'un programme pour l'enseignement de la langue bretonne pour les filières bilingues (par niveau). Il réitère cette demande et celle de la réunion d'un groupe de travail.
- M. David rappelle que l'élaboration des programmes de spécialité est d'initiative nationale.
- M. Kerbiquet défend l'intérêt de disposer d'un contenu opératoire sur ce que l'on va enseigner au niveau de la langue, par cycle. Il évoque des enseignants démunis. Il rappelle que les anciens programmes n'ont plus court.
- M. Dérédel comptabilise 15 établissements n'ayant qu'une seule DNL en breton. Il constate l'abandon de certains collègues. Il faut réfléchir à cette question, développer le vivier et travailler à rendre le métier plus attractif et moins épuisant.
- M. le Recteur attend des propositions pragmatiques.
- M. Dérédel souligne la charge de travail de professeurs nommés sur plusieurs établissements (collège/lycée, bivalence), dans le cadre de leurs 18 heures d'enseignement. Il marque l'intérêt de réunir un groupe de travail.
- M. Goapper rappelle que seuls 5 collèges sont à parité horaire. Il s'enquiert de la possibilité de disposer de résultats plus fins tenant compte de ce facteur.

Mme Louarn évoque la possibilité de proposer des séjours, des stages aux personnels.

- M. Kerbiquet souligne un besoin d'aide, d'outils pédagogiques.
- M. Dérédel ajoute que la multiplication des tâches rend la charge lourde pour les enseignants.
- 5) REVISION DE LA CARTE ACADEMIQUE DES PÔLES POUR LES RESEAUX PUBLIC ET PRIVE SOUS CONTRAT
- M. le Recteur rappelle que le rythme biannuel de révision de la carte. Il souligne la logique de parcours qui la sous-tend et l'objectif des 20 000 élèves scolarisés sur l'ensemble des niveaux fixé dans la convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne.

Mme Chapalain regrette de ne pas avoir été conviée au groupe de travail sur la carte des pôles. Elle souligne l'intérêt à travailler cette articulation.

M. Jacob s'appuie sur le diaporama transmis. Il remercie les participants aux groupes de travail, où des échanges, de qualité et fructueux, se sont tenus. Il indique que l'outil de suivi utilisé a évolué cette année et permet désormais une projection géographique (par département et au niveau académique). Il cite pour chaque pôle les évolutions actées.

RESEAU PUBLIC

Pôle de Saint-Brieuc

- M. Jacob rappelle l'ouverture prévue à Saint-Brieuc à la rentrée scolaire 2020 et à Dinan à la rentrée scolaire 2021. Il met en avant la volonté d'installer un pôle au collège de Loudéac, avec pour soubassement les écoles de Loudéac et de Guerlédan. Il signale une réflexion à propos du collège Simone Veil de Lamballe.
- M. Jacq évoque l'intégration à terme de l'école de Noyal au pôle de Lamballe.
- M. Goapper demande que soit développé un deuxième projet en primaire sur Lamballe pour la rentrée scolaire

2020 ou 2021. Il n'y a actuellement qu'un seul site de soubassement.

- M. Jacob répond que ce n'est pas ce qui est proposé et ce qui a été discuté.
- M. Jacq ajoute que ce deuxième site est Noyal.
- M. Jacob met en avant une vision possible pour les rentrées scolaires 2022 et 2023. Il défend un affichage clair des deux pôles de Loudéac et de Lamballe. Il constate que l'école Mathurin Méheut est bien notée pour la rentrée scolaire 2019.

Pôle Trégor/Guingamp

- M. Jacob rappelle les mesures proposées et note une montée de cohortes à la rentrée scolaire 2021 au lycée Pavie de Guingamp.
- M. Goapper signale un courrier de la mairie de Callac, défendant une ouverture anticipée à la rentrée scolaire 2020.

Mme Louarn évoque une demande réitérée en CA. Elle indique que les familles ne vont pas à Guingamp.

M. Jacob répond que cette proposition a été faite au groupe de travail, pour la rentrée scolaire 2021 compte-tenu de la disponibilité d'une ressource.

Mme Louarn constate que toutes les informations n'étaient pas encore disponibles lors du groupe de travail. Elle craint des pertes d'effectifs si l'ouverture n'est pas prévue pour la rentrée scolaire 2020.

- M. Canerot répond qu'un point sur les effectifs sera possible lors du CALR de janvier 2020. Cette ouverture est à étudier pour la rentrée scolaire 2020 ou 2021.
- M. Goapper signale la présence d'un TZR en breton dans la zone.
- M. Jacob intègre une modification pour la rentrée scolaire 2020.

Pôle Trégor-Lannion

M. Jacob cite les deux ouvertures prévues.

Pôle de Brest

- M. Jacob cite les ouvertures prévues aux rentrées scolaires 2020 et 2021. Il note la constitution d'un deuxième pôle lycée avec le lycée de l'Harteloire à partir de la rentrée scolaire 2021 (avec comme sous-bassement les collèges de Plouzané et Guipavas).
- M. Dérédel défend l'intérêt de maintenir un double rattachement.

Mme Lombardi-Pasquier propose de valider la demande faite.

M. Goapper demande pour sa part un double rattachement d'école avec le collège de Plouzané. Un flux naturel existe en monolingue. Il porte le sujet de la proximité.

Mme Lombardi-Pasquier n'émet pas d'opposition sur le principe.

M. Goapper s'interroge sur la motivation du choix du lycée de l'Harteloire.

Mme Lombardi-Pasquier répond que les autres lycées ont une capacité d'accueil réduite.

Pôle du Centre ouest Bretagne

- M. Jacob souligne le nouveau pôle prévu à la rentrée scolaire 2021 au collège de Gourin.
- M. Jacq ne voit pas d'intérêt à conserver l'école de Guiscriff en double rattachement sur Carhaix.

Mme Lombardi-Pasquier y voit un rattachement virtuel.

M. Jacob note la suppression de ce double rattachement.

Pôle Cornouaille-Quimper

- M. Jacob signale le nouveau pôle sur le collège de Rosporden à la rentrée scolaire 2021. Une réflexion devra être menée dans le cadre de la carte 2022/2023 autour de pôles sur Concarneau et Fouesnant.
- M. Jacq porte les demandes de la ville de Quimper et de la commune de Plogonnec d'une ouverture dès la rentrée scolaire 2021. Des courriers dans ce sens ont été transmis.

Mme Louarn ajoute que le maire de Quimper a changé d'avis. Il est désormais d'accord pour un troisième site.

Mme Lombardi-Pasquier précise qu'à sa connaissance le maire souhaite d'abord conforter le deuxième site existant. Un travail est nécessaire. La ville de Quimper connait une baisse de la démographie scolaire.

Mme Louarn met en avant la présence d'élèves bilingues.

Mme Lombardi-Pasquier indique que le réseau des écoles de Quimper a été restructuré. Elle rappelle les difficultés importantes rencontrées pour ouvrir le deuxième site. Elle souligne la crainte exprimée par les enseignants monolingues. Les parents et enseignants de deux écoles ont déjà refusé une telle ouverture par le passé. Une étude reste possible.

Mme Louarn pense que les craintes s'envolent après une ouverture.

- M. Jacob propose que cette ouverture, initialement programmée pour 2022, soit repositionnée pour 2021, avec les réserves faites. Il faudra continuer à suivre cette situation.
- M. Goapper s'intéresse à l'ouverture prévue au collège de Rosporden, à réaliser plutôt à la rentrée scolaire 2020.
- M. Jacob répond qu'il faudra étudier cette possibilité au vu du nombre d'élèves susceptibles d'être présents et de la ressource humaine.

Mme Lombardi-Pasquier souligne l'impact possible de cette décision sur d'autres collèges. Elle évoque un potentiel de 9 élèves.

M. Goapper signale le début d'une montée de cohortes et quelques montées en provenance de Scaër.

Pôle Cornouaille-Quimperlé

M. Jacob signale un nouveau pôle au collège Yves Cotty de Moëlan sur Mer.

Pôle de Landerneau

M. Jacob évoque des réflexions, affichées pour 2022 et 2023.

Pôle de Morlaix

M. Jacq s'intéresse au cas de la seconde école de Morlaix, à repositionner selon lui pour 2020.

Mme Lombardi-Pasquier répond que ceci est bien acté.

Pôle de Rennes

M. Jacob met en avant l'ouverture du pôle du collège de Liffré, puis celle d'une deuxième filière soit au collège Les Chalais, soit au collège de Cleunay à la rentrée scolaire 2022 ou 2023.

Mme Louarn indique que 3 collèges sont ciblés pour le lycée Jean Macé. Il n'y a plus de place au collège Anne de Bretagne.

- M. Willhelm répond que les élèves de Redon n'iront pas jusque Rennes. La sectorisation est à revoir. Il confirme les ouvertures prévues en école.
- M. Jacq confirme le besoin que soit rajouté le pôle de Redon, en sommeil, et que des écoles lui soient rattachées.
- M. Jacob note une erreur concernant Redon. Il présente la mise en place d'un pôle au collège Le Bocage de Dinard vers un lycée de Saint-Malo. Il faut en effet offrir une perspective sur le territoire. Il signale que la carte présente les rattachements actuels et futurs.
- M. Jacq comptabilise 3 projets prévus en 2020 et 5 en 2021. Il demande que le travail sur Noyal sur Vilaine aboutisse plutôt pour 2020.
- M. Willhelm confirme que le travail sera engagé avec les collectivités, pour 2020 ou 2021.

Pôle d'Auray

M. Jacob rappelle les mesures décidées.

Pôle de Lanester

M. Jacob annonce deux ouvertures.

M. Belz signale que l'ouverture à l'école de Lanvaudan n'a jamais été évoquée par le passé. Le travail préparatoire habituel n'a pas été ici mené. Il demande le respect du cadre fixé, pour plus de sérénité. Il faut veiller à ne pas

bousculer les collègues enseignants en monolingue.

M. Tabuteau constate un nombre important de refus de mairies. Le travail est mené avec l'OPLB dans le but de tenir les engagements pris avec le Conseil régional de Bretagne. Dans ce cas, même si le travail mené a été tardif, il s'est fait en accord avec les différents partenaires (retour positif du maire). Une ouverture de ce site est prévisible. La volonté est d'épauler le pôle de Plouay.

Mme Favreau ajoute qu'il s'agit d'une solution possible de repli, non évoquée en CT et en CDEN. Si les effectifs sont présents, cette ouverture sera proposée. La démarche est bien engagée avec le maire. Mais la réalité s'impose : une ouverture en bilingue et une fermeture en monolingue.

M. Belz évoque selon lui l'ambition dans le Morbihan de l'ouverture de 19 ETP. Il constate cependant la difficulté à recruter des enseignants bilingues et craint l'épuisement des personnels en poste.

Mme Favreau se questionne alors sur la nécessité de moins d'ouvertures.

- M. Belz défend la nécessité de renforcer l'existant, sans lasser les enseignants bretonnants.
- M. Chevrel confirme l'accord du maire, ce qui n'est pas fréquent, et la nécessité d'avoir de l'ambition pour le Morbihan.

Pôle de Lorient

- M. Jacob pointe une possibilité d'ouverture en lycée grâce aux montées de cohorte.
- M. Kerbiquet s'étonne qu'une seule école soit rattachée au collège Brizeux. Il note le refus opposé à un élève hors secteur.
- M. Tabuteau répond que le sujet des dérogations à la carte scolaire ne relève pas du CALR.
- M. Chevrel indique que deux écoles sont rattachées au collège Brizeux.
- M. Jacob corrige une erreur, Port-Louis étant remplacé par Locmiquélic. Une ligne est donc à supprimer.

Pôles de Ploermël et de Pontivy

M. Jacob commente l'état de la carte de ce pôle.

Pôle de Vannes

- M. Jacob cite une coquille à corriger sur le pôle de Questembert.
- M. Jacob comptabilise au final 35 ouvertures d'écoles à R 2020 et 2021, 5 en collège et 3 en lycée à R 2021, à confirmer compte-tenu des effectifs réellement scolarisés.
- M. Jacq rappelle les ouvertures à Quimper et Plogonnec pour la rentrée scolaire 2021.
- M. Goapper juge la nouvelle présentation de cette carte plus lisible. Il demande que soient indiquées les DNL sur les collèges. Il demande une publication grand public de ce document.
- M. Jacob pense possible d'afficher les DNL dans l'avenir.
- M. le Recteur soumet au vote ces différentes propositions :

Votants: 19. Contre: 0, Abstention: 0, Pour: 19.

RESEAU PRIVE SOUS CONTRAT

M. Jacob précise qu'un groupe de travail, aux échanges fructueux, a eu lieu. Il rappelle, pour chaque pôle, les ouvertures et modifications prévues.

Pôle de Guingamp

- M. Jacob cite un nouveau pôle autour du collège Saint-Yves de Tréguier.
- M. Martot comptabilise 8 inscriptions au lycée Notre-Dame de Guingamp.
- M. Jacq signale une erreur (Pleumeur-Gautier en lieu et place de Pleumeur-Bodou).

Pôle Cornouaille

M. Martot signale une ouverture effective à la rentrée scolaire 2019 au collège Le Likès, avec 9 élèves prévus.

Pôle de Rennes

M. Jacob comptabilise 5 ouvertures envisagées à la rentrée scolaire 2020.

Pôle d'Auray:

M. Verney porte la demande des parents d'une ouverture à Sainte Anne d'Auray pour la rentrée scolaire 2020.

Pôle de Lorient

- M. Verney signale une deuxième école à positionner sur Lorient, en lien avec le pôle du lycée Saint Joseph La Salle de Lorient.
- M. Jacq s'intéresse au pôle du collège d'Hennebont.
- M. Verney évoque la commune de Kervignac à la rentrée scolaire 2020.

Pôle de Vannes

- M. Jacob confirme l'ouverture d'un nouveau pôle au collège de Saint-Avé à la rentrée scolaire 2020.
- M. Verney pointe un double rattachement de l'école de Monterblanc, et l'ajout d'un autre lycée à la rentrée scolaire 2022 ou 2023.
- M. Martot demande une correction, page 65, une école étant rattachée au collège Les Cordeliers de Dinan.
- M. le Recteur soumet au vote ces différentes propositions :

Votants: 19. Ne prend pas part au vote: 6, Contre: 0, Abstention: 0, Pour: 13.

6) BILAN DU GROUPE DE TRAVAIL ENSEIGNEMENT FACULTATIF

M. Jacob indique que ce groupe de travail a porté sur la lisibilité de l'enseignement facultatif. Il a été décidé de retravailler le document d'information aux familles, avec l'OPLB, pour une diffusion désormais plus en amont aux familles (dès le CM1). Un autre chantier doit initier, dès la rentrée, un travail prospectif de développement ralsonné de l'enseignement facultatif, sur la base de la réflexion et du travail des équipes. Il s'agira également, avec TES, de produire des outils spécifiques. Dans le cadre du prochain bilan social, une autre réflexion portera sur les services partagés.

Mme Trochu demande la réunion d'un groupe de travail spécifique, pour le gallo et avec les enseignants de gallo.

- M. le Recteur prend bonne note de cette demande.
- M. Dérédel s'interroge sur la manière d'associer les personnels dans la promotion de la langue.
- M. Jacob répond que ce sujet fera l'objet d'un groupe de travail en septembre/octobre 2019.

7) QUESTIONS DIVERSES

NOMBRE D'ETP DANS LE SECOND DEGRE PUBLIC (FSU)

- M. Canerot comptabilise 61 ETP en 2018/19 dans le second degré public, 6,67 ETP de plus étant affectés à TES.
- M. le Recteur remercie les participants de leur présence et les services de leur travail.

Mme Louarn a noté l'intérêt des échanges et des évolutions positives. L'objectif des 20 000 élèves à atteindre demeure. Il faut travailler à faire progresser l'optionnel en langues régionales et veiller au maillage du territoire.

M. le Recteur lève la séance à 18h06.

Le Recteur de la région académique Bretagne, Recteur de l'académie de Rennes

Emmanuel ETHIS

Gérald MOËNNER

Jean-Pierre DEREDEL

Le secrétaire de séance Le secrétaire adjoint de séance

CALR académie de Rennes - 25 juin 2019 - Déclaration de Diwan

Cette année encore 14 lycéen·ne·s ont rédigé leur épreuve de mathématiques en breton. Nous nous attendions à cela, dans la mesure où aucune réponse n'a depuis juin 2018 été apportée aux demandes des lycéen·ne·s de mieux valoriser leur bilinguisme en accordant la possibilité de passer une seconde épreuve non linguistique en langue bretonne. Diwan a soulevé cette question lors des rendez-vous qui se sont tenus au Ministère de l'Education Nationale et au Rectorat depuis juin 2018.

Vous avez Monsieur le recteur débuté un dialogue avec les lycéen·ne·s lors de votre venue au lycée Diwan le 23 mai dernier et ce dialogue doit se poursuivre à la rentrée de septembre. Toutefois, vous souhaitez que le sujet ne porte que sur les épreuves du nouveau baccalauréat en 2021. Mais les jeunes se sentent frustrés et blessés de n'entendre que des fins de non-recevoir à leurs demandes depuis la session de 2016

Nous vous demandons donc de mettre en place la correction de l'intégralité des copies ayant été rédigées en langue bretonne pour cette année, selon les possibilités offertes dans le Code de l'Education (L 121-3) qui stipule que : « La langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français. Des exceptions peuvent être justifiées : 1° Par les nécessités de l'enseignement des langues et cultures régionales ou étrangères ; (...) ». Nous vous demandons aussi de permettre une extension de cette possibilité aux autres élèves scolarisés dans les 3 systèmes d'enseignement bilingue pour l'année prochaine.

Pour l'avenir, nous demandons solennellement une évolution des épreuves afin qu'elles soient ouvertes à une rédaction en langue bretonne tant dans le contrôle continu que dans les épreuves finales du baccalauréat car il est nécessaire de tenir compte de l'évolution de la place de l'enseignement en langue régionale dans les différents systèmes d'enseignement bilingues associatifs, privés ou publics avec un élargissement du nombre d'élèves

Cohérence des enseignements en lycée bilinque

Nous renouvelons également la demande faite par écrit auprès de vous Monsieur le recteur par la directrice du lycée, d'obtenir une dérogation à l'instar du lycée Lesage à Vannes, pour qu'à la rentrée, les élèves de Diwan puissent choisir deux spécialités langues : breton et anglais. En effet à la mi-juin nous avons 37 élèves inscrits en LLCE anglais et 15 en breton. Avec cette dérogation à titre expérimental, nos effectifs de LLCR doubleraient passant de 15 à 30 élèves.

Parce qu'on éviterait ainsi de mettre en concurrence la langue vivante régionale avec les langues vivantes étrangères,ceci pourrait faire l'objet d'une mesure accordée à tous les lycées bilingues de l'académie et correspond aux améliorations attendues quant au niveau de breton des filières bilingues après les évaluations dont la présentation est à l'ordre du jour de cette séance.

Un nécessaire ajustement des moyens au collège de Plésidy pour la rentrée 2019.

Lors du CALR de Janvier il avait été annoncé que le collège de Pésidy compterait à la rentrée 2019, deux divisions de moins (5ème et 4ème) . Soit 9 divisions pour 11 cette année. Si nous comprenons et prenons acte de la fermeture d'une division en 4ème, nous ne pouvons accepter la fermeture d'une division en 5ème avec 62 élèves de prévus. A noter que sur l'ensemble le nombre de collégiens n'est pas en baisse, aujourd'hui nous avons 237 inscriptions pour 236 élèves au constat de rentrée 2018.

Je vous remercie ...



Kevredigezh an holl gelennerien ha stummerien war ar brezhoneg hag e brezhoneg — Association de tous les professeurs et formateurs de et en breton

17 rue du Loc'h – straed al Loc'h 56570 LOCMIQUELIC – LOKMIKELIG contact@kelennomp.bzh – kelennomp.bzh

Déclaration au conseil académique des langues régionales, Académie de Rennes Le 25 juin 2019

Monsieur le Recteur de l'Académie de Rennes, Madame la vice-présidente du conseil Régional de Bretagne , Mesdames, messieurs les directeurs académiques, Mesdames, messieurs,

Par cette déclaration, nous tenons à la fois à présenter l'association des enseignants de et en breton nouvellement admis au CALR de l'académie de Rennes et à insister sur certains points qui nous préoccupent tout particulièrement.

Tout d'abord une rapide présentation de l'association KELENNOMP! (qui signifie en breton ENSEIGNONS!). Celle-ci est née sur les bases d'une ancienne association qui siégeait au CARL de l'Académie de Rennes l'UGB (Unvaniezh ar Gelennerion Brezhoneg= Union des enseignants de breton). Il a été fait le choix de mettre en terme à l'ancienne association créée en 1982 dont l'action a permis d'obtenir des avancées significatives dans l'enseignement de la langue bretonne (comme le CAPES en langue bretonne par exemple, le combat pour l'ouverture de classes bilingues...).

La nécessité de la création de cette nouvelle association (lancée officiellement à Quimper le 26/05/18 lors de sa 1^{ère} Assemblée Générale) regroupant des enseignants de et en breton des trois filières d'enseignement (public, diwan, catholique), dans une démarche complémentaire à celle menée par les syndicats, n'est pas forcément en soi un gage de bonne augure.

Elle montre aujourd'hui que nous ressentons le besoin de nous structurer et d'organiser pour défendre et promouvoir l'enseignement de la langue bretonne car cela ne semble malheureusement pas aller de soi. L'attitude et les propos de votre prédécesseur l'ont à cet égard illustré jusqu'à une certaine caricature. Pour information, nous comptons aujourd'hui un peu plus de 80 adhérents en un an d'existence déclarée.

Vous avez eu, Monsieur le Recteur des propos apaisants lors de votre nomination et nous vous en remercions.

Je cite les propos que vous avez eu lors d'une interview sur France Bleu Armorique du 24 avril dernier, dont le titre de l'article s'intitule « le nouveau recteur de l'académie de Rennes tend la main aux défenseurs de la langue bretonne ».

Vous y aviez notamment déclaré « On est dans la logique des options en tant que telles, il ne faut pas que ça coince. On réfléchit sur le long terme pour que le breton prenne une place. La problématique, c'est aussi le recrutement des enseignants, nous y travaillons sur le long terme pour retrouver un cercle vertueux ».

Vous avez également déclaré « La manière dont on abordait les choses (ndlr : dans votre précédente académie) , c'était la valorisation de l'ensemble des langues. Il faut avoir une réflexion sur ce qu'est une langue vivante et les faire vivre de la même manière que ce soient les langues régionales ou internationales. Il faut une réflexion commune. C'est l'importance d'un cercle vertueux »

Nous souscrivons entièrement à vos propos mais nous craignons qu'il faudra plus que des mots pour pacifier la situation.

Aussi, nous portons un certain nombre de demandes tels que :

que l'initiation du breton dans les écoles hors filières bilingues dans le primaire (et expérimentéz dans le Finistère depuis de nombreuses années) soit étendue aux autres départements de l'académie de Rennes, notamment par le biais de professeurs des écoles itinérants. Ce point était inscrit dans la convention Etat –Région, mais il est resté à l'état de vœu pieux. Il y était pourtant mentionné: « Dans le premier degré, une attention particulière sera portée à la possibilité d'offrir une sensibilisation à la langue et à la culture bretonne dans l'enseignement, afin que les

élèves puissent se familiariser avec le patrimoine régional y compris en adaptant les **outils pédagogiques** nécessaires. **La mise en place progressive d'une initiation à la langue en cycle 3**, dans le cadre de l'horaire normal des cours, comme cela est le cas en Finistère pour certaines écoles publiques sera encouragée ».

Une lettre du 18 avril 2018 co-signée du président de la région Bretagne et de la Présidente du conseil départemental du Finistère sur ce sujet semble être restée sans réponse.

Dans le département du Morbihan, il a été à la place lancée une « initiation à l'anglais dès la maternelle » même si les programmes de la maternelle de 2015 stipulent : « « À partir de la moyenne section, ils vont découvrir l'existence de langues, parfois très différentes de celles qu'ils connaissent. (...) Dans des situations ludiques (jeux, comptines...) (...), ils prennent conscience que la communication peut passer par d'autres langues que le français : par exemple les langues régionales, les langues étrangères et la langue des signes française (LSF) ».

- Le manque de postes aux concours d'enseignants : nous pointons le non respect des engagements de l'Etat dans la convention Etat Région pour le nombre de postes au CRPE public et le changement de la base de calcul intervenu (avec l'intégration des postes au concours interne) , 16 postes ont ainsi été déclarés offerts au concours quand le nombre de postes aurait dû être de 22 (hors concours interne). Nous demandons à l'académie un effort sur la liste complémentaire pour rééquilibrer la donne.
- La nécessité de définir des programmes ou orientations d'enseignement pour la langue bretonne pour les filières bilingues répondant au cadre de la nouvelle circulaire N° 2017-072 du 12 avril 2017. Nous avions alerté par lettre en date du 5 décembre 2018 votre prédécesseur et demandé la mise en place d'un groupe de travail pour élaborer de tels documents afin d'accompagner les enseignants. Notre courrier est resté à ce jour sans réponse.
- La formation continue des enseignants notamment dans le public dans le cadre des animations pédagogiques du 1^{er} degré (des 18 H) et la prise en compte des spécificités de la filière bilingue. Nous notons que les 18 heures de formation continue sur l'année scolaire 2018/2019 dans le premier degré dans les écoles publiques ont concerné cette année de façon exclusive le français et les mathématiques et n'ont tenu aucunement compte des spécificités propres aux enseignants de la filière bilingue : utilisation de manuels bilingues pour l'apprentissage de la lecture et l'écriture et utilisation de manuels en breton pour les mathématiques. Nous avons quelques inquiétudes que le format de 2019 /2020 soit reconduit à l'identique.
- Le droit à l'expérimentation d'une forme d'immersion en maternelle dans les écoles publiques et catholiques comme en corse ou au pays basque français. Dans une réponse à un twit de Kelennomp! sur ce sujet le 14 avril, vous répondiez Monsieur le Recteur « J'ai bien l'intention de travailler sur ce sujet essentiel dans les mois qui viennent et dans le sens de la promotion durable »
- Le développement des DNL au collège et au lycée. Il est assez symptomatique qu'à ce jour un seul établissement propose la spécialité «LLCER» dans l'académie. Nous pensons également que cet enseignement ne peut s'adresser qu'à peu d'élèves et souhaitons qu'il soit proposé dans le plus de lycées possibles, de même que des enseignements de spécialité autres enseignés sous forme de DNL.
- Le maintien et le redéveloppement de l'enseignement optionnel qui malgré des vœux encourageants émis en groupe de travail le 23 avril dernier (appelant à une démarche prospective afin de conforter sa position) continue particulièrement de souffrir du développement des sections bilingues.
- Le droit de passer les épreuves des examens nationaux (baccalauréat, DNB) dans certaines disciplines en langue régionale comme cela se fait dans d'autres académies (suivant l'article L 121-3 du code de l'éducation, permettant les exceptions par « nécessités de l'enseignement des langues et cultures régionales »)

Je vous remercie de votre attention.
Pour KELENNOMP!, le président Goulven MORVAN.

Monsieur le Recteur,

Madame la vice-Présidente.

Mesdames et Messieurs les membres du CALR,

Nous voulons saisir cette tribune pour mettre en perspective le sujet que nous portons, l'enseignement de/en breton au sein de l'école publique.

Nous sommes satisfaits de la mise en place du groupe de travail breton enseignement facultatif mais considérons que la question des moyens attribués demeure. La forte baisse des effectifs au sein du parcours est certainement liée en partie aux moyens pris dans la DGH pour moitié pour le cycle 4.

Nous déplorons, par contre, que la carte des pôles actuelle du bilingue public n'ait été réalisée entre 2016 et 2018 qu'à hauteur d'à peine 50 %. Un projet d'ouverture de classe bilingue sur deux seulement s'est concrétisé au cours des 3 dernières rentrées. Nous sommes encore loin des 20 000 élèves prévus, vous en conviendrez, et nous regrettons que le projet de carte 2020-2021 qui va être proposé aujourd'hui ne soit pas plus ambitieux. Nous disons sans la moindre ambiguïté que l'objectif d'exécution complète du programme d'ouverture acté par le Conseil Académique des Langues Régionales (CALR) doit être atteint. Nous le répétons ici encore, le respect des engagements pris par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative doit être notre socle commun.

Conformément au calendrier annoncé lors du dernier CALR en janvier, le groupe de travail « cartes des pôles bilingues publics » s'est réuni à deux reprises pour construire la nouvelle carte pour la période 2020-2021. Nous soutiendrons l'intégralité des nouveaux projets d'ouverture envisagés dans le 1er degré, tout en demandant le maintien du nombre d'ouvertures initialement prévues dans la carte (un projet non ouvert pouvant être remplacé par un autre projet qui n'aurait pas été envisagé auparavant).

Pour le 2nd degré, nous tenons à réaffirmer avec force, l'absolue nécessité d'assurer la continuité de la filière au collège et au lycée. De nombreuses ouvertures de filières au cours des dernières rentrées attestent s'il en était besoin que c'est par une réponse de proximité que nous favoriserons et développerons la liaison CM2 > 6ème et maintenant aussi la liaison 3ème>2nde. Nous rappelons notre souhait de voir les ouvertures réalisées en secondaire en temps et en heure quand les premiers élèves arrivent (différer une ouverture signifie souvent une perte des élèves et un précédent pour retrouver l'ensemble des familles de primaire au collège(fratrie/copains)).

De plus, il est fondamental que l'offre d'enseignement bilingue soit équitable sur tout le territoire. Le cadre règlementaire impose la parité horaire des enseignements pour se prévaloir de l'entité filière bilingue. Le rectorat doit donc s'attacher à développer l'offre d'enseignement de Disciplines dites Non Linguistiques (D.N.L) et étendre les DNL proposées à tous les niveaux des établissements. Des enseignants affectés dans l'académie de Rennes disposent des compétences requises pour assurer des cours en breton dans diverses disciplines comme l'E.P.S, les Sciences économiques et sociales, les arts, les Sciences de la Vie et de la Terre et toutes les autres disciplines qui constituent le programme du collège. Le rectorat doit oeuvrer pour que la Direction des Ressources Humaines soit force de

proposition pour favoriser l'information et la formation continue et pour faciliter l'intégration de tous ceux qui font acte de candidature pour enseigner en breton.

Vous savez comme chacun de nous ici que le projet initial de réforme du lycée et de transformation de l'épreuve nationale du baccalauréat avait -une fois de plus- laissé pour compte les langues vivantes régionales de France. Cette réforme va pleinement entrer en vigueur à la rentrée 2019 et les nouveaux programmes du lycée seront activés. A ce titre, nous venons de participer à une réunion de travail sur les projets de programme de terminale pour les langues vivantes au Ministère de l'Education Nationale (14/06/19), à l'invitation du directeur adjoint de la DGESCO. Avec nos partenaires de la FLAREP, nous avons, une nouvelle fois, interpellé le représentant du ministre sur l'urgence d'accorder un statut authentique pour les langues régionales au sein de l'éducation Nationale afin de leur attribuer la reconnaissance pleine et entière. Nous avons le regret de constater qu'un seul établissement public proposera un enseignement de spécialité LLCER breton à la rentrée 2019. Nous soutenons l'idée d'une création de LLCER à 2 langues (langue régionale et langue étrangère) permettant aux élèves d'éviter le choix cornélien entre langues ainsi que de voir l'enseignement de spécialité "histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques" enseigné en breton. Les DNLs de sciences devraient également enrichir le parcours bilingue.

Concernant les évaluations du niveau des élèves réalisées récemment, nous estimons que le panel des élèves évalué est trop faible (une centaine d'élèves par filière) pour fonder des constats probants sur la réalité des filières. Par ailleurs, nous nous interrogeons sur l'impact des remplacements et des compléments de service assurés par des professeurs monolingues ainsi que du faible nombre de DNLs dans la majorité des collèges publiques. Nous nous inquietons donc de la qualité de l'apprentissage de la langue bretonne, les enfants n'y étant pas exposés de fait au quotidien et à égalité.

En janvier dernier nous affirmions devant cette assemblée que l'argument du «manque de ressources», invoqué par itération par les autorités académiques n'est plus recevable. Nous en appelons à nouveau à votre responsabilité Monsieur le Recteur. Il relève de votre compétence et de votre responsabilité de mettre en œuvre une politique de développement et d'accompagnement de vos ressources humaines. Le désaccord avec la décision de votre prédécesseur quant à l'attribution des postes bilingues au concours CRPE et que nous avons exprimé publiquement, ainsi que de nombreux acteurs du monde de l'éducation et élus de Bretagne, n'a pas reçu un accueil plus favorable par vos services. Le problème demeure et des risques majeurs apparaissent pour la prochaine rentrée. C'est pourquoi, nous vous demandons de nous apporter aujourd'hui toutes les garanties sur le bon déroulement de la rentrée à venir et de permettre le recrutement sur liste complémentaire pour les départements 35,56 et 22. Nous ne pouvons concevoir que des élèves se retrouveraient confrontés à l'absence d'un enseignant dans la classe qu'ils ont choisie. Ce serait une carence avérée du service public et un défaut manifeste d'égalité de traitement que les autorités académiques devraient s'employer à justifier et à corriger.

Mersi bras deoc'h / Nous vous remercions de votre attention.

div yezh Breizh,

Le Président

R. Toulhoat







Déclaration au conseil académique des langues régionales

Le 25 juin 2019

Monsieur le Recteur, Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional, Mesdames, Messieurs les Directeurs académiques, Mesdames, Messieurs,

Depuis le dernier C.A.L.R. du 21 janvier 2019, la F.S.U., qui fédère les deux syndicats majoritaires du service public d'éducation dans le premier et le second degré, a participé aux groupes de travail pour l'élaboration de la future carte des pôles bilingues de l'académie. Cette carte est présentée au C.A.L.R. d'aujourd'hui. Notre volonté est que tous les projets évoqués en groupe de travail soient accompagnés, tout en consolidant les filières existantes, ceci afin de voir un véritable développement des filières bilingues. Nous désapprouvons que le C.T.A. se soit déjà positionné avant que cette instance ait lieu.

A l'occasion de ce C.A.L.R., la F.S.U., avec la constance qui la caractérise, souhaite rappeler les problématiques auxquelles est confrontée la filière bilingue.

Alors que l'académie connaît une baisse démographique du nombre d'enfants scolarisés dans ses établissements depuis plusieurs années, les filières bilingues connaissent une croissance qui se remarque surtout depuis 3 ans, depuis la mise en place de la convention État-Région pour le développement des langues de Bretagne de décembre 2015. Cela crée des cartes scolaires difficiles pour tout le monde. Le trop peu de places au concours C.R.P.E. 2019 qu'a ouvert votre prédécesseure ne facilitera le travail d'aucun. Diviser par deux le nombre de places au concours, ce qui ne permettra même pas de couvrir les ouvertures prononcées dans les quatre départements lors des C.T.S.D. de février 2019, nous laissera un souvenir très amer. Face à l'urgence, il existe la possibilité d'ouvrir une liste complémentaire cette année. Nous exigerons, les années à venir, que le rectorat octroie un nombre de postes à la hauteur des engagements écrits sur la future carte des pôles que nous étudierons aujourd'hui.

Nous manquons d'enseignants, Monsieur le Recteur, et ce n'est pas uniquement une crise des vocations. Nous pouvons évoquer comme causes les conditions de travail, la reconnaissance salariale, la formation continue, les congés de formation professionnelle, les contres réformes incessantes et inadaptées... De plus la position d'un seul site de formation situé à Saint-Brieuc ne correspond pas à la réalité du territoire, aussi bien pour les stagiaires que pour les formateurs. Tout cela ne rend pas notre métier d'enseignant bilingue très attractif.

Pourtant, il faut à la fois renforcer les filières existantes pour y pourvoir un enseignement de haute qualité linguistique et développer le réseau des filières bilingues, comme nous y engage la convention Etat-Région, afin d'augmenter le nombre de locuteurs.

Concernant l'initiation et l'optionnel, nous réaffirmons la nécessité de développer massivement l'initiation par des enseignants titulaires dans les écoles.

Dans le Finistère, le dispositif d'initiation est proposé par des associations, financées par le Conseil départemental, le Conseil régional et les communes. Cette année encore, des demandes d'initiation ont été refusées et pourtant il y a de la demande! Une cinquantaine d'heures de refusées, c'est 1 200 élèves environ qui n'auront pas été initiés au breton. L'an passé c'était pareil. Où en est-on de la négociation avec le ministère, quant au projet du département du Finistère, d'instaurer une initiation dans toutes les écoles de son territoire? Pour comparaison, en Corse, ce sont trois heures d'initiation pour tout le monde, financées par l'Etat.

Pour l'optionnel dans le second degré, la F.S.U. a pris acte du compte rendu du G.T. sur l'enseignement facultatif et des différentes propositions qui en émanent. Le développement de l'enseignement facultatif sera effectif uniquement par sa réelle promotion. C'est la raison pour laquelle nous nous étions mis d'accord aussi sur la mise en place d'un autre groupe de travail qui aurait comme base de réflexion le développement de l'optionnel et une éventuelle mise en place d'une carte des pôles s'appuyant sur l'enquête T.M.O. Or il n'y a pas de traces de ces propos dans le compte-rendu cité cidessus.

Dans le cadre des réformes collège et lycée, la mise en place de la spécialité L.L.C.E.R. s'est faite de façon chaotique, comme nous l'avions prévu. L'ouverture de la L.L.C.E.R. spécialité breton ne se fera uniquement qu'au lycée Brizeux de Quimper à la rentrée 2019. Une seule L.L.C.E.R. Pour l'académie, c'est bien peu par rapport à l'offre de DNL en breton proposée dans six lycées de l'académie jusqu'à présent. L'annonce tardive de la mise en place de la L.L.C.E.R. spécialité breton n'a pas été propice mais nous pensons que ce n'est pas non plus la meilleure approche. Les lycéens souhaitent se donner le plus de chances possible pour leur entrée dans leur cursus d'études supérieures. Nous pensons que la D.N.L. breton de la spécialité Enseignement d'histoire-géographie, géopolitique, sciences politiques toucherait plus de lycéens, tout en leur permettant d'optimiser leurs chances quant à leur orientation post-bac.

Pour le volet évaluatif, le compte-rendu sur les tests de compétences en langue bretonne démontre un net écart entre l'enseignement à parité horaire et l'enseignement immersif. Cet écart se creuse dans le second degré. Il est indéniable que la confrontation à la langue est une des clefs de la réussite et la F.S.U. demande à ce qu'il y ait une véritable stratégie du développement des D.N.L. dans les filières publiques. Vous nous opposez bien souvent le manque d'enseignants mais seulement deux postes sont proposés au CAPES de breton depuis plusieurs année déjà. C'est nettement insuffisant et c'est un véritable frein au développement des filières bilingues surtout lorsque la bivalence n'est pas profitable à la langue bretonne.

Les C.A.P.D. « mouvement » du premier degré se sont déroulées bien tard cette année. Dans le Finistère, des enseignants restent sans affectation ou ont été affectés en monolingue. Le traitement des enseignants bilingues est-il différent des autres ? L'application du mouvement doit permettre une visibilité bilingue pour les vœux larges.

Enfin, nous souhaitons un retour sur le questionnement des heures octroyées à T.E.S., Ti Embann ar Skolioù. Le rectorat devait interroger Canopé sur l'utilisation des heures supplémentaires que les agents nous disent non utilisées.

Mesdames et Messieurs, nous vous remercions pour votre écoute.

Déclaration préalable

Enseignement du gallo

Si le breton est, de nos jours, considéré par tous comme une langue, il n'en n'est pas de même pour le gallo, certains en ignorent encore l'existence, d'autres pensent que ce n'est qu'un patois…la situation du gallo est délicate et il y a fort à faire pour développer l'enseignement de cette langue et permettre à chacun de se la réapproprier et de faire disparaître les sentiments de honte et d'infériorité qui y sont attachés.

Nous constatons que les réformes engagées au collège et au lycée ne sont pas de nature à favoriser le développement de l'enseignement du gallo. Hors DGH, au collège, cet enseignement était relativement protégé, aujourd'hui, chacun se dispute avec âpreté les parts de marché. Au lycée, les jeunes courageux, qui choisissaient cette option linguistique parce qu'elle était en lien avec le patrimoine familial, pouvaient obtenir leur diplôme ou une mention grâce à elle. En ne représentant plus qu'un pourcent de la note finale au baccalauréat, il n'est pas sûr que la décision soit une décision qui encourage les lycéens à prendre cette option facultative.

Cette décision va à l'encontre de la politique régionale menée depuis 2004 en Bretagne alors même qu'une enquête socio-linguistique prouve l'attachement de la population à sa langue, à ses langues.

Nous ne pouvons plus accepter l'actuel statut de l'enseignement du gallo dans l'académie imposé au niveau national. Nous ne pouvons plus nous contenter de ce statut d'option facultative quand on est une langue régionale au regard des différents statuts qu'ont d'autres langues régionales en FRANCE.

Nous demandons donc un changement de statut pour le gallo.

Le gallo n'est pas inscrit dans la liste des langues régionales qui peuvent prétendre à un CAPES, il est donc exclu des formations professionnelles à l'INSPE de BRETAGNE.

De plus, le système actuel, ne permet pas à chaque jeune breton de recevoir une initiation systématique dans sa langue, pas plus qu'il ne lui permet d'approfondir les aspects culturels de sa région.

Aussi Monsieur le Recteur, nous souhaitons pouvoir nous entretenir avec vous de cette situation afin de mettre en œuvre une nouvelle politique linguistique pour le gallo, à tous les niveaux, du primaire à l'université en passant par l'INSPE.

Nous yous remercions.

Association des enseignants de gallo

1. Procès-verbal de la séance précédente

➤ Approbation du procès-verbal du 21 janvier 2020





N/Réf.: 109-19/20-20/02/20

RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL ACADEMIQUE DES LANGUES REGIONALES

DU MARDI 21 JANVIER 2020

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2019
- 2. Réseau public
 - 2.1 Bilan de la rentrée 2019
 - 2.2 Préparation de la rentrée 2020
- 3. Réseau de l'enseignement catholique sous contrat
 - 3.1 Bilan de la rentrée 2019
 - 3.2 Préparation de la rentrée 2020
- 4. Réseau DIWAN
 - 4.1 Bilan de la rentrée 2019
 - 4.2 Préparation de la rentrée 2020
- 5. Bilan du groupe de travail enseignement facultatif
- 6. Questions diverses

Etaient présent(e)s :

Au titre des représentants de l'administration

Titulaires:

M. Canerot, Secrétaire Général d'Académie

M. Larzul, Secrétaire Général d'Académie Adjoint

M. Koszyk, DASEN des Côtes d'Armor

Mme Lombardi-Pasquier, DASEN du Finistère

M. Rousseau, IENA à la DSDEN 35

Mme Amara, Chef de division DIVE

Mme Repain, DIVE

Mme Lamisse, Directrice territoriale du réseau Canopé

Mme Le Bras, Responsable édition en langue bretonne TES

M. Denis, Professeur de Breton à l'Université de Rennes 2

M. Morvan, Maitre formateur INSPE de Bretagne

M. Martot, Représentant de la DDEC du Finistère

M. Verney, Représentant de la DDEC du Morbihan

M. Le Louarn, Chef du service des langues de Bretagne au Conseil régional de Bretagne

Excusés

M. Ethis, Recteur de la Région académique Bretagne, Recteur d'Académie de Rennes

M. Willhelm, DASEN d'Ille-et-Vilaine

Mme Favreau, DASEN du Morbihan

M. David, IA-IPR de langues et culture régionales

Mme Le Nabat, IEN de langues et culture régionales dans le Morbihan

M. Gouraud, Directeur diocésain de l'enseignement catholique du Morbihan

Suppléants:

Mme Gontard, IENA à la DSDEN 56

M. Loyer, IEN de langues et culture régionales dans les Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine Mme Sichler, INSPE de Bretagne

Excusé:

M. Calvez, Professeur de Breton à l'UBO

Au titre des représentants des parents d'élèves

Titulaires:

FCPE: M. Chevrel

PEEP:-

APEL de Bretagne : Mme Musellec

Suppléant :

FCPE:-

APEL de Bretagne : -

Au titre des représentants des établissements scolaires

Titulaires:

FSU: M. Dérédel, M. Gauchard, Mme Noisel

SGEN-CFDT: Mme L'Aot

FNEC FP-FO: -

Suppléants:

FSU: M. André, Mme Nedellec

SGEN-CFDT: -FNEC FP-FO: -

Au titre des représentants des mouvements associatifs

Titulaires:

DIWAN: -

DIV YEZH: M. Goapper DIHUN BREIZH: -KELENNOMP!: -OPLB: M. Jacq

AEG : Mme Trochu

Suppléants:

DIWAN: Mme Chapalain

DIV YEZH : - (Mme Castel présente)

DIHUN BREIZH: -

KELENNOMP!: M. Morvan

OPLB: M. Roue

AEG:-

Au titre des représentants des collectivités locales

Titulaire:

Mme Louarn, Vice-présidente du Conseil régional de Bretagne en charge des langues

Suppléant:

M. Canerot ouvre la séance à 9h37. Il excuse l'absence de M. le Recteur. Ce CALR intervient en repli de celui qui n'a pas pu se tenir le 16 janvier 2020, faute de quorum. Il comptabilise 20 votants.

Mme Louarn souhaite une bonne année 2020 aux membres présents. Elle fait une déclaration (cf. annexe 1).

Mme Chapalain s'inquiète des évolutions à venir de Canopé qui serait désormais davantage orienté vers la formation plutôt que vers l'accompagnement pédagogique des élèves. Dans ce contexte, elle s'interroge sur le devenir de la maison d'édition en langue bretonne TES, qui est un outil unique financé par le Conseil régional de Bretagne et doté de personnels de l'Education nationale. Elle souligne le travail de qualité réalisé, le matériel produit par TES étant essentiel aux écoles.

M. Canerot ne dispose pas d'information quant au devenir du réseau Canopé.

Mme Lamisse note la nomination récente d'une direction générale par intérim de Canopé. Il n'y aura pas de changement avant le 1^{er} janvier 2021. Des discussions sont en cours avec la DGESCO quant au devenir des éditions en langues régionales. Le travail se poursuit. Elle peut confirmer la fin de l'édition papier chez Canopé. Elle est en attente d'annonces officielles.

- M. Goapper fait une déclaration au nom de DIV YEZH (cf. annexe 2).
- M. Gauchard fait une déclaration au nom de la FSU (cf. annexe 3).

Mme l'Aot fait une déclaration au nom du SGEN-CFDT (cf. annexe 4).

M. Morvan souscrit aux demandes déjà faites. Il fait une déclaration au nom de KELENNOMP! (cf. annexe 5).

Mme Trochu fait une déclaration au nom de l'AEG (cf. annexe 6).

M. Canerot transmettra ces interventions à M. le Recteur.

Mme Noisel accepte d'être la secrétaire adjointe de cette séance.

- 1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2019
- M. Canerot précise que ce point sera abordé lors de la prochaine séance.
- 2) RESEAU PUBLIC

BILAN DE LA RENTREE 2019 DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Premier degré

M. Canerot dresse un rapide bilan: une croissance du nombre d'élèves en filière bilingue (+ 405 élèves, soit une progression de + 5,67 %), plus marquée en Ille-et-Vilaine et en Morbihan (par exemple + 17 % en Ille-et-Vilaine). Il comptabilise des moyens affectés à hauteur de 411 ETP, soit + 33 ETP (+ 8,8 %) dans un contexte général de schéma d'emplois neutre. Il remarque que cette augmentation est plus rapide et plus forte que celle des effectifs.

Second degré

M. Canerot note une baisse des effectifs de -1,5 %, soit un constat de 3 800 élèves. Cette baisse touche plutôt les lycées. Il souligne des évolutions très contrastées, avec une croissance qui perdure en filière bilingue et une baisse qui continue depuis plusieurs années en enseignement facultatif. Il rappelle la réunion d'un groupe de travail avec pour objectif de travailler à redynamiser cet enseignement.

A propos des moyens budgétaires, il souligne l'existence d'un budget académique spécifique, les moyens affectés ayant cette année dépassé l'enveloppe provisionnée (69 ETP consommés pour 62 provisionnés). Cela a un impact sur le schéma d'emplois, auquel le Ministère porte une vigilance particulière. Il annonce pour la rentrée scolaire 2020 une augmentation de ce budget académique consacré au breton, dans un contexte général de schéma d'emplois négatif.

A propos du gallo, il constate une baisse importante des effectifs en lycée (100 élèves). Il faut donc travailler à faire remonter les effectifs, et ce dès la classe de seconde. Quant à l'enseignement du breton, il reste stable en lycée.

M. Gauchard s'intéresse au nombre des titulaires remplaçants dédiés dans le premier degré et s'étonne d'importantes disparités en la matière entre les départements. Il souligne un mieux dans le Finistère. Ce sujet doit être suivi avec attention, pour permettre d'assurer la continuité du service public.

Mme Gontard répond qu'il existe également dans les départements, en plus des postes dédiés au remplacement, des postes colorés remplacement bilingue. Dans le Morbihan, deux postes sont étiquetés, d'autres colorés s'y ajoutant. Elle rappelle la difficulté à disposer de personnels qualifiés et la mobilisation nécessaire de contractuels.

M. Rousseau indique, pour l'Ille-et-Vilaine, l'existence de deux postes de brigade, qui sont mobilisés à l'année. Il est donc fait appel à des contractuels.

M. Koszyk évoque 5 à 6 ETP dévolus au remplacement dans les Côtes d'Armor. Il souligne la difficulté rencontrée pour disposer au besoin d'un vivier de contractuels suffisant. Il n'a pas été alerté à ce jour de difficultés en matière de remplacement.

Mme Lombardi-Pasquier marque une volonté dans le Finistère de consolider le réseau des remplaçants. Elle note de difficultés ponctuelles et le recrutement de contractuels. Elle souligne l'impact de la jeunesse du corps enseignant et des congés de maternité. Elle évoque le contexte de baisse démographique et souligne la volonté de prendre en compte la demande sociale.

- M. Canerot illustre la difficulté à trouver de la ressource humaine en citant le souci posé par le recrutement de l'IEN LCR du Morbihan.
- **M.** Gauchard souligne l'importance de constituer un vivier. L'affichage et le fléchage des postes de remplaçants facilitent la mobilisation des collègues. Il y a des besoins (impact notamment des départs en congé professionnel). C'est un travail à mener sur plusieurs années.
- **M.** Canerot confirme les efforts importants réalisés en matière de congés de formation en langue bretonne, ainsi que sur les entrées dans l'académie, malgré un dépassement du plafond d'emploi. Tous les leviers à disposition sont donc mobilisés.
- **M. Jacq** se félicite de la progression des effectifs en enseignement bilingue et du très bon taux de réalisation des projets.
- M. Dérédel demande si les postes affectés à TES sont comptabilisés dans les 69 ETP annoncés.
- M. Canerot répond que les 6,67 ETP affectés à TES sont en plus.
- **M.** Gauchard s'interroge sur la consommation totale des 6,67 ETP affectés à TES. Il souhaite connaître, dans l'enveloppe des 69 ETP, les moyens affectés à l'enseignement optionnel et ceux aux filières bilingues. Il faudrait de plus conserver cet indicateur, ainsi enrichi, de CALR en CALR. Il évoque un vase communiquant entre optionnel et filières bilingues.
- M. Canerot étudiera cette demande. Il confirme que les 6,67 ETP affectés à TES sont consommés en totalité.

Mme Lamisse note une croissance de + 0,5 ETP en présence physique cette année, l'enveloppe permettant également le recrutement traducteurs.

PREPARATION DE LA RENTREE 2020

Premier degré public

M. Canerot rappelle la tenue à venir dans les départements des CTSD. Les mesures premier degré ne sont donc pas encore arrêtées.

Second degré public

M. Canerot se réfère à la page 12 et signale une prévision d'effectifs de 4 099 élèves, 500 élèves de plus étant attendus en collège (+ 15 %) et + 45 élèves en lycée (soit + 5 %). Quant au gallo, une prise de conscience des équipes éducatives et des établissements est nécessaire pour travailler à endiguer la baisse constatée.

Il rappelle la réunion d'un groupe de travail le 9 janvier 2020, le détail des mesures proposées étant précisé dans les pages 21 à 23.

Pour l'enseignement bilingue, il cite l'activation de 4 nouveaux sites, le maintien de 10 activations, sous réserve de disposer des effectifs suffisants. Il exprime une grande déception quant au projet de Douarnenez.

Pour l'enseignement facultatif, il signale 6 fermetures, faute d'effectifs, et le maintien de 7

dispositifs, sous condition d'effectifs. Une vigilance sera conservée quant aux lycées de Guingamp et de Lamballe.

Pour la LLCER, une ouverture est prévue au lycée de l'Iroise à Brest. Il rappelle que ces ouvertures sont faites en partenariat avec les établissements et leurs communautés éducatives (10 lycées bilingues dans l'académie, dont 4 privés). Il souligne donc le travail nécessaire avec tous dans ces établissements. Il constate des effectifs insuffisants pour permettre d'autres ouvertures, y compris à Carhaix (DIWAN). Une communication est encore nécessaire pour réussir à développer cet enseignement de spécialité.

Mme Chapalain note la perte d'un enseignement de spécialité en terminale. Elle marque les choix des parents et des lycéens. Elle s'inquiète pour le devenir de cet enseignement en terminale, avec le choix de cette spécialité seulement par les lycéens souhaitant poursuivre des études de breton dans l'enseignement supérieur. Cela ne sera donc plus un enseignement général. Elle demande la possibilité pour les élèves de passer les épreuves d'examen en breton.

- M. Canerot répond que cet enseignement aura déjà pu être suivi en première. Il est désormais possible de passer des épreuves en breton dans le cadre des E3C.
- **M. Morvan** s'intéresse à la LLCER. Il cite en exemple pour son établissement d'affectation, sur ses 18 élèves de seconde, 7 élèves sont prêts à faire le choix de cette spécialité en première.
- M. Canerot signale que seules 2 demandes d'ouverture d'une LLCER ont été déposées et validées à ce jour (lycées Brizeux de Quimper et Iroise de Brest). Il évoque un dialogue à avoir et un choix interne à réaliser dans l'établissement.
- M. Morvan demande si des moyens supplémentaires sont accordés aux établissements pour enseigner cette spécialité.
- M. Canerot se réfère à la grille nationale.
- **M.** Dérédel évoque l'importance de valoriser le travail des lycéens ce qui ne peut se faire par le peu de points acquis via la LV C. Il rappelle que le maintien du breton en LV B garantit la consolidation de cette discipline dans tous les établissements. A propos de la situation du lycée de Guingamp, il faudrait inciter l'établissement à le proposer.
- M. Canerot confirme la possibilité pour les établissements de demander des ouvertures en LV B en breton. Il souligne l'impact positif de la politique de la carte des pôles, ressenti en collège et à venir en lycée. Il signale une position académique souple, constructive, ouverte. Mais encore faut-il une mobilisation de la communauté éducative. Il signale qu'une communication sera adressée aux établissements à cet effet.
- **M.** Dérédel rappelle que le breton est une langue facultative. Elle souligne le dynamisme des effectifs là où cet enseignement a été généralisé en 6ème. Il faudra cependant la maintenir, y compris en cas d'ouverture d'une filière bilingue.
- **M.** Canerot insiste sur le financement complet accordé par le rectorat pour l'enseignement du breton en 6^{ème}. Il s'agit de la seule discipline dans ce cas, en plus des bilangues de continuité en LVE. Mais un tel enseignement ne peut exister que s'il y a des effectifs respectant les seuils fixés et dans le cadre des schémas d'emplois attribués à l'académie.
- M. Dérédel indique, s'il comprend bien, que les moyens restent s'il y a des élèves. Il confirme que l'enseignement facultatif fonctionne dans certains collèges. Il note la nécessaire prise en compte de la taille pour les petits établissements.
- M. Canerot répond qu'un groupe est financé. Il rappelle la possibilité pour l'établissement

d'également utiliser sa marge de manœuvre. Les modalités financières n'ont pas évolué. A propos du collège de Plounéour-Ménez, il constate des effectifs d'élèves bretonnants qui baissent très fortement en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. Si le succès rencontré en 6^{ème} perdure, il n'y aura pas de difficultés pour continuer à assurer cet enseignement dans les autres niveaux.

- M. Dérédel demande, pour le collège de Callac, si les effectifs sont connus, dans l'optique d'une ouverture.
- M. Larzul répond que la prévision n'est pas encore consolidée
- M. Canerot ajoute que la prévision actuelle est de 7 élèves.
- M. Dérédel revient sur la non-activation de la filière au collège Jean Macé de Saint-Brieuc, avec 6 élèves. Il faut y réfléchir.
- M. Canerot répond qu'une attention est portée. La cible pour cette ouverture est plutôt fixée à la rentrée scolaire 2021.
- M. Dérédel préfèrerait une ouverture à la rentrée scolaire 2020.
- M. Loyer précise qu'une réunion est prévue très bientôt dans ce collège.
- **M.** Goapper indique la date du 27 janvier 2020. Il cite les collèges prévus en activation. Il demande que de nouvelles réunions d'information y soient organisées cette année.
- **M.** Canerot répond que cette demande sera transmise à M. David. Il souligne la possibilité pour les établissements de s'emparer aussi de ce sujet, les Principaux pouvant se mettre en lien avec les Directeurs d'école. Il confirme que le travail d'information est réalisé en continu.
- **M.** Goapper s'intéresse aux pôles autour de Brest, et particulièrement à la situation du collège Kerzouar de Saint-Renan. Aucune ouverture n'y est prévue alors que des demandes existent (un potentiel de 10 élèves, actuellement scolarisés en CM2). Il n'y a pas non plus de projet d'ouverture au lycée de l'Harteloire. Est-ce un oubli ? Il y a des élèves en 3ème.
- **M.** Canerot rappelle que la carte des pôles est construite pour deux ans et n'a pas donc pas vocation à être revue lors de chaque CALR. Une souplesse demeure, si besoin, en substituant un site à un autre.
- Mme Lombardi-Pasquier n'a reçu aucune demande d'ouverture à ce jour pour le collège de Saint-Renan. Il faudra y réfléchir, dans le cadre de la carte des pôles. Quant à la situation du lycée de l'Harteloire, une ouverture est prévue pour la rentrée scolaire 2021.
- **M.** Goapper demande la mention sur la carte des pôles des DNL dans le second degré, par établissement. Il regrette, pour les élèves, un manque d'activation de DNL. Il craint une frustration des familles. A propos du collège Anne de Bretagne de Rennes, la prévision étant de 30 élèves, l'ouverture d'une deuxième division en 6^{ème} serait-elle possible?
- M. Rousseau met en avant le travail mené au profit du collège de Bruz, pour que ce site, qui existe depuis 2 ans, se développe.
- M. Canerot rappelle le contre-exemple de Douarnenez. De plus, pour pouvoir développer les DNL, il faut des enseignants. La motivation des élèves et des familles ne doit pas être réduite au nombre de DNL. Il peut aussi y avoir peu d'élèves alors que les DNL sont nombreuses. Si l'académie dispose des ressources humaines suffisantes, des DNL sont ouvertes. Il constate le maintien de stratégies de contournement dont est victime le collège de Bruz. Quant à la parité horaire, celle-ci existe par exemple sur Lanester mais les effectifs ne sont pas présents.

M. Dérédel précise que plus de DNL étaient attendues à Douarnenez.

Mme Lombardi-Pasquier constate pour ce cas un nombre important de départs vers le réseau DIWAN.

En enseignement facultatif, **M. Morvan** trouve que les effectifs en breton dans les autres niveaux autre que 6^{ème} au collège de Plounéour-Ménez sont honorables. Il y voit la réussite de la politique menée. M Morvan demande de proposer systématiquement le breton en option en 6ème pour nourrir les classes de 5ème, 4ème et 3ème.

- M. Canerot regrette une baisse importante et des désistements, pour cet enseignement.
- **M.** Dérédel confirme dans ce collège une bonne proportion d'élèves qui continue l'apprentissage du breton et plus globalement la vitalité des options proposées dans les petits établissements. Il souligne cependant l'impact de la complexité des emplois du temps.
- **M.** Goapper demande une vigilance sur la situation du collège de Rosporden, et ce dès la rentrée scolaire 2020. Il comptabilise un potentiel de 16 élèves, en continuité. Il faudrait ne pas rater les débuts de fratries.
- **M.** Canerot répond qu'un regard attentif sera de nouveau porté à cette situation lors de l'actualisation de la carte des pôles, sur la base de prévisions plus robustes. Il signale la vigilance portée par les DASEN aux fratries, dans le cadre des parcours bilingues.
- M. Larzul rappelle le double rattachement de certaines écoles.

A propos de l'enseignement facultatif du breton et du gallo, **M. Gauchard** défend, au-delà de la simple prise en compte des demandes, la nécessité d'une volonté politique et d'une politique incitative. Dans ce cadre, il valorise l'intérêt des dotations spécifiques et des prises en charge totales.

- M. Canerot réaffirme que les dotations spécifiques existent et qu'il demeure possible pour les établissements de mobiliser leurs marges de manœuvre dans les DHG pour soutenir des disciplines qui fonctionnent bien.
- **M.** Le Louarn s'appuie sur les échanges ayant eu lieu lors du groupe de travail réuni à propos de l'enseignement facultatif. Il souligne l'impact positif de la généralisation de cet enseignement en 6ème (un tiers de ces élèves continue par la suite). Cette initiative participe à consolider les filières en collège puis en lycée.

Mme Trochu défend la situation du lycée de Loudéac, avec un potentiel en gallo de 8 élèves pour la rentrée scolaire 2020 (6 sur Merdrignac et 2 sur Plémet). Elle demande de reconsidérer la mesure de fermeture annoncée.

Elle s'interroge, en plus de la proposition d'ouverture du gallo en seconde, sur la possibilité légale pour un lycéen de ne l'intégrer qu'en première ou en terminale.

M. Canerot marque l'intérêt pédagogique pour l'élève de s'inscrire dans un parcours, dans cette option sur les trois années du lycée, s'agissant également d'une ouverture sur une culture et un territoire. Il n'est pas favorable à des logiques consuméristes. Ces intégrations en cours de parcours seront à étudier localement avec les enseignants, compte-tenu du niveau en gallo des lycéens demandeurs.

Mme Trochu est favorable à une politique de sauvegarde, de valorisation et de généralisation de

la langue. Elle s'interroge : quand faut-il prendre l'option en collège ? Quand généraliser ? Elle souligne l'importance d'offrir cette possibilité dès la 6ème, avec l'apport de l'heure financée par l'académie.

- M. Canerot précise que la Corse et la Nouvelle Calédonie ont un contexte et des statuts spécifiques.
- **M.** Morvan évoque la dimension plaisir et le souci posé par une faible valorisation aux examens. Il signale des élèves mal informés, pris au dépourvu et déçus. Il demande de la souplesse, en permettant à ces élèves de modifier leur inscription initiale. Cela serait une décision symbolique.
- **M.** Canerot rappelle que les dispositions règlementaires de référence sont en vigueur depuis 2018 (LV B : E3C ; LV C : évaluation dans le cadre du contrôle continu classique). Il faudra sans doute améliorer la communication pour la rentrée prochaine, mais selon lui l'appétence pour une langue ne peut se réduire à des gains de quelques points pour le baccalauréat.

Mme Chapalain réaffirme sa demande que les épreuves du bac puissent être passées en partie en breton. Elle regrette par ailleurs que l'épreuve de mathématique n'ait pas pu être rédigée en breton. Elle défend l'idée de permettre de passer le grand oral en breton.

- M. Canerot se réfère à la réponse faite par le Ministre à Quimper sur France Bleu.
- **M.** Gauchard pense que la langue bretonne est minorée. Il faut au contraire la reconnaître et la défendre. C'est le rôle de l'institution Education nationale.
- M. Canerot rappelle que beaucoup d'épreuves d'E3C pourront être passées en breton.
- **M. Morvan** regrette l'absence d'autres DNL, hors histoire-géographie, en breton en lycée. Il faut diversifier à d'autres matières cette possibilité.
- M. Gauchard questionne quant à la publication de la carte des pôles.
- M. Canerot répond que cette carte est désormais publiée.
- M. Jacob précise qu'elle est accessible via le site académique (carte actuelle et prospective).
- M. Gauchard demande qu'un lien y soit fait aux sites des DSDEN. Il interroge sur l'état des réunions publiques, dans le cadre des ouvertures inscrites dans la carte des pôles dans le premier degré.
- M. Loyer souligne qu'en la matière le protocole arrêté avec l'OPLB est respecté.
- M. Jacob confirme que, si des ouvertures sont prévues, le processus est lancé dans les écoles retenues. Si l'ouverture n'est au final pas possible, le travail est continué par les DASEN dans l'optique de l'année suivante.
- **M.** Koszyk confirme ce propos, un travail dynamique avec tous les acteurs et la possibilité d'apporter des évolutions si nécessaires.
- M. Rousseau signale que des incertitudes découlent actuellement des élections municipales à venir. Certaines municipalités expriment leur volonté d'attendre la rentrée scolaire 2021. Un travail est sinon réalisé pour renforcer les pôles de collège. Ainsi un nouveau site serait possible sur Dinard.

Mme Gontard note 5 projets pour le Morbihan. Des réunions sont programmées.

- **M.** André demande, pour l'E3C, s'il sera possible de composer en breton en géopolitique l'année prochaine, et donc de l'enseigner dans cette langue.
- M. Canerot répond que les enseignements communs sont possibles en breton. Mais il rappelle la nécessité de disposer pour une telle extension de la ressource humaine.
- M. Canerot soumet au vote les propositions pour l'enseignement bilingue :

Nombre de votants : 20. **Abstention : 20**,

Contre: 0, Pour: 0.

M. Canerot soumet au vote les propositions pour l'enseignement facultatif :

Nombre de votants : 20. **Abstention : 15.**

Contre : 0, Pour : 5.

2) RESEAU DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE SOUS CONTRAT BILAN DE LA RENTREE 2019

Premier degré

M. Canerot comptabilise un effectif total de 4 668 élèves, l'augmentation du nombre d'élèves concernant essentiellement le Morbihan. 220 ETP sont consacrés cette année à l'enseignement bilingue, en hausse de + 1,5 ETP.

Second degré:

M. Canerot cite un effectif de 2 400 élèves, en baisse de - 417 élèves, essentiellement dans le Finistère et en enseignement facultatif. Il constate une légère érosion dans les lycées finistériens (- 47 élèves).

PREPARATION DE LA RENTREE 2020

- **M.** Canerot annonce une croissance des effectifs dans le second degré de + 8 %, pour 2 626 élèves attendus (+ 8 %), avec une baisse possible dans le Finistère et une hausse prévue dans le Morbihan. Il rappelle la tenue d'un groupe de travail spécifique le 26 novembre 2019. Se référant aux pages 40 et 41, il signale pour le bilingue l'activation de 2 filières, le maintien de 5 sites si les effectifs sont suffisants, l'ouverture en 6ème d'une DNL à Lannion et en EPS à Guingamp et 2 suppressions de DNL à Languidic. Pour l'enseignement facultatif, 5 mises en place sont prévues, dans la mesure d'effectifs suffisants.
- M. Verney ajoute, pour le second degré, que 5 à 6 sites sont à l'étude, qu'il rappelle. Il note le transfert d'une mesure de Saint-Brieuc vers Plérin. Il signale qu'une ouverture est également prévue au lycée de Sainte-Anne d'Auray à la rentrée scolaire 2020. Il défend la demande de DNL en mathématiques pour la rentrée scolaire 2020 au collège de Muzillac (une enseignante titulaire, actuellement en formation, et 8 élèves prévues). Il craint en cas de refus qu'un mauvais signal soit donné. Pour la rentrée scolaire 2020, il se questionne quant à l'avenir de la filière bilingue de Gourin, dans un contexte budgétaire très contraint et compte tenu de l'absence d'un personnel titulaire en poste (un potentiel de 16 élèves en primaire).
- M. Canerot répond que cette situation sera revue avec M. David. Il rappelle la présence d'une filière dans le public sur Gourin.
- M. Martot confirme une baisse démographique dans le Finistère. Il souligne la présence cette

année d'une stagiaire pour le CAFEP (plus le cas depuis 2013). Il défend le cas du collège Saint-Trémeur à Carhaix (6 élèves prévus) et demande de leur laisser une possibilité d'activation à la rentrée scolaire 2020 (demande des familles, une ressource présente sur place et prête à s'investir). Cela serait un signal positif pour la filière bilinque.

- M. Larzul répond que le potentiel annoncé est trop faible pour envisager une activation.
- M. Canerot ajoute qu'il faudra travailler avec les familles pour confirmer et conforter les effectifs annoncés.
- M. Martot s'intéresse à plusieurs demandes formulées d'enseignement facultatif en breton ayant reçu un avis défavorable. Il demande l'ouverture d'une option en LV C gallo sur Loudéac en seconde.
- **M.** Canerot répond que si cette demande est faite dans le cadre de la carte des options, il n'y aurait pas de raison de s'y opposer. Une vérification sera faite.
- M. Koszyk ajoute qu'il en discutera avec la Directrice diocésaine de l'enseignement catholique des Côtes d'Armor.
- **M.** Jacq s'étonne d'un nombre important d'avis défavorables à l'ouverture dans le cadre de l'enseignement optionnel (5). Cela l'étonne.
- M. Canerot répond que c'est en lien avec la faiblesse des effectifs annoncés. Il faudra y retravailler.
- M. Canerot soumet au vote les propositions faites pour l'enseignement bilingue :

Nombre de votant : 20.

Refus de vote: 8 Abstention: 8 Contre: 0, Pour: 4.

M. Canerot soumet au vote les propositions faites pour l'enseignement optionnel :

Nombre de votant : 20. **Refus de vote : 8 Abstention : 8** Contre : 0,

Pour: 4.

4) RESEAU DIWAN

BILAN DE LA RENTREE 2019

M. Canerot note la scolarisation à cette rentrée de 3 847 élèves dans le réseau des écoles et établissements DIWAN, dont 861 dans le second degré.

PREPARATION DE LA RENTREE 2020

M. Canerot évoque une prévision de 3 895 élèves, en hausse de 48 élèves.

Mme Chapalain constate au global l'annonce du retrait d'un poste. Elle demande le maintien des moyens mis à disposition de DIWAN. Quant aux postes proposés au concours, elle réclame l'attribution de 13 postes, seulement 10 étant actuellement ouverts. Elle souligne le bon travail réalisé avec l'INSPE.

M. Canerot reverra cette situation avec la Direction des affaires financières (DAF) du Ministère,

des ajustements restant possibles à la rentrée, compte-tenu du poste disponible.

M. Canerot soumet au vote ces propositions :

Nombre de votant : 20. Refus de vote : 9

Contre: 0, **Abstention: 7,** Pour: 4.

4) BILAN DU GROUPE DE TRAVAIL ENSEIGNEMENT FACULTATIF

M. Jacob présente les résultats de la deuxième session de ce groupe de travail. Différentes propositions en découlent : la réunion d'un séminaire académique le 2 avril 2020 au lycée de Carhaix, réunissant les chefs d'établissement et visant à la mutualisation des stratégies mises en place, des souhaits des équipes pour la mise en place [susciter l'adhésion des équipes et des familles] et à la production possible à l'issue d'un document d'aide au développement des filières. La deuxième proposition faite est en lien avec la communication, avec une actualisation des outils, en lien avec TES, et la réalisation de documents tous publics (aux formats papier et numérique).

Mme Lamisse confirme un travail en cours portant sur tous les aspects de l'enseignement en breton, avec une diffusion via les ateliers et pour tous sur le site de TES. L'évolution vers le numérique reste en cours de discussion chez Canopé pour les langues régionales. La volonté locale est en faveur du maintien d'une production en version papier. Il n'y aura de toute manière pas d'impact en 2020, la convention en cours continuant à s'appliquer.

Mme Louarn est favorable dans le premier degré à une communication à destination des enseignants mais aussi des parents d'élèves. Il faudra la faire à toutes les écoles de Bretagne. Elle annonce que le Conseil régional de Bretagne œuvrera au maintien de TES en 2021. Elle attend de connaître les nouvelles orientations de Canopé.

- M. Gauchard pense qu'il faut rester à l'écoute des enseignants.
- M. Canerot réaffirme le passage de TES au support numérique et que la réflexion pour conserver des publications papier serait arbitrée par la DGSCO

Mme Chapalain réclame la réunion du comité de pilotage de TES.

Mme Lamisse précise que celui-ci n'a jamais été réuni depuis la transformation du CRDP en Canopé.

- **M.** Le Louarn confirme la réunion par le passé de ce comité de pilotage dans le cadre du CRDP. Le principe d'une réunion régulière de ce comité de pilotage sera intégré dans la prochaine convention.
- **M. Jacob** conclut en précisant que le travail se poursuivra sur les outils pédagogiques, y compris pour l'enseignement facultatif, compte tenu des besoins des enseignants et en lien avec TES. Un nouveau groupe de travail permettra de tirer le bilan du séminaire annoncé.

5) QUESTIONS DIVERSES

- M. Chevrel lit une déclaration (cf. annexe 7).
- M. Canerot remercie les participants de leur participation. Il lève la séance à 12h52.

Le Secrétaire Général d'Académie Le secrétaire de séance La secrétaire adjointe de séance

Michel CANEROT

Gérald MOËNNER

Sklaerenn NOISEL







Diskleriadenn ar c'huzul akademiezh yezhoù ar vro. Déclaration au conseil académique des langues régionales

Le 21 janvier 2020

Aotroù Rektor, Intron bez-prezidantez ar c'huzul-Rannvro Intronezed, Aotronez, kuzulierien an departamantoù. Intronezed, Aotronez renerien an akademiezhioù. Intronezed, Aotronez.

Bloavezh mat deoc'h holl.

Les Langues Régionales sont à la fois des langues minoritaires (peu de locuteurs) et des langues minorées (langues dépréciées par rapport au français ou à l'anglais...). Assurer leur pérennité comme leur transmission doit s'envisager au sein du service public d'éducation. Il doit s'en donner les moyens.

Ce premier C.A.L.R. (conseil académique des langues régionales) se tient avant la carte scolaire 2020, où l'académie de Rennes va perdre 41 postes pour le premier degré et 87 ETP pour le second degré. C'est aussi l'année 1 de la nouvelle carte des pôles bilingues de l'académie qui nous indiquera l'ouverture des nouveaux sites. Cependant les filières existantes sont en tension, du fait d'un manque de remplaçants, d'un manque d'enseignants formés en premier et second degré, lié à la perte d'attractivité dans les métiers de l'enseignement. Ces 3 paramètres rendent difficile, comme tous les ans, le développement et le renforcement des filières bilingues. In fine, ce sont les élèves et nos collègues bilingues, mais aussi monolingues, qui doivent faire face, trop souvent, à des conditions de travail dégradées.

Ce contexte particulier, conjugué à une « contre » réforme des retraites, qui ne serait qu'une régression sociale sans précédent, a conduit les enseignants bilingues, représentants syndicaux, à ne pas venir siéger au C.A.L.R. du 16 janvier dernier. Faute de quorum suffisant, le C.A.L.R., n'a pu se tenir, démontrant ainsi la justesse de notre contestation. Nos collègues, et particulièrement ceux enseignant les langues régionales et en langues régionales, nous soutiennent majoritairement et ont bien compris les enjeux sociétaux à l'œuvre. Cette réforme, corrélée à celles du collège, du lycée, de la mise en place des E3C (épreuves communes de contrôle continu), des cartes scolaires, ne font que renforcer la défiance des prétendant.e.s aux métiers de l'éducation, à contre sens de la soit disant devise ministérielle sur l'école de la confiance. L'édition du *Monde*, du 15 janvier dernier constate une baisse de 10 % du nombre d'inscrits aux épreuves de l'agrégation et du CAPES entre 2019 et 2020.

« Pas d'enseignant, pas d'éducation, pas d'avenir... » Voici ce à quoi nous vous mettons en garde.

La mise en place des E3C est chaotique : retard dans l'ouverture de la banque nationale de sujets, des conditions de correction problématiques, des grilles d'évaluation complexes et qui ne font pas sens, ni pour les élèves, ni pour les enseignants, des modalités d'organisation des examens qui posent un problème d'égalité entre les élèves. Les enseignants de nombreux établissements de l'académie ont indiqué leur refus de participer à l'organisa-

tion des E3C. L'administration en vient aux intimidations, cette pression est inacceptable (appel des IPR chez les collègues, convocation individuelle...). Pour toutes ces raisons, la F.S.U. demande l'annulation de la première session des E3C.

Pour la carte des pôles, l'administration s'était engagée, à plusieurs reprises, à publier, le résultat des groupes de travail et du vote de ce conseil. Sauf erreur de la part de la F.S.U., il n'y a toujours aucune publication sur le site du rectorat, des DSDEN. Pourquoi ?

La F.S.U. a tenu le mois dernier, son congrès national. Elle y a conforté son contenu revendicatif au sujet des langues régionales, seul à même de permettre la réalisation d'une véritable politique linguistique. C'est pourquoi, nous les rappelons ici. Ces revendications, nous les avons défendues en cette instance, nous continuerons à les défendre.

- Il faut un nombre de postes aux concours spécifiques en langues régionales qui anticipe les besoins du terrain.
- Il faut atteindre la parité horaire effective dans les collèges et lycées qui sont alimentés par des écoles primaires bilingues.
- Il faut améliorer les transports, les internats et le maillage des établissements offrant l'enseignement des langues régionales à parité horaire en lien avec les collectivités territoriales compétentes et les rectorats.
- Il faut rendre effectif et valoriser l'usage des langues régionales dans les contrôles continus et les épreuves finales du diplôme national du brevet / baccalauréat, y compris dans les D.N.L. (disciplines non-linguistiques) enseignées.
- Il faut des moyens fléchés à pérenniser sur l'ensemble du cursus secondaire.
- Il faut un maintien provisoire des postes, quand les effectifs fléchissent au niveau de tout un établissement pour ne pas mettre en concurrence une filière avec l'autre. Cela sera effectif par une dotation spécifique en postes au niveau d'une académie, au titre de l'enseignement en langues régionales. C'est un encouragement pour les ouvertures de nouvelles filières.
- Dans les filières monolingues de la maternelle au lycée, il faut assurer une initiation puis un enseignement optionnel par des professeurs bilingues (par exemple, par la constitution d'une brigade spéciale en primaire et secondaire). Cette réflexion avait été lancée par le Conseil Général du Finistère. Où cela en est-il ?
- Il faut rendre effectif une formation continue pour maintenir et développer un niveau de langue riche et varié.
- Il faut prendre en compte la spécificité de l'enseignement bilingue dans les nouvelles maquettes des INSPE (institut national supérieur du professorat et de l'éducation), formation des direct.rices.eurs, ou dans le cadre réglementaire donné à tout enseignante. A ce sujet, nous réinterrogeons l'implantation des sites de formation bilingue. Brest a été évoqué un moment, pourquoi pas un deuxième site à Lorient, en plus de St Brieuc ?

Ce C.A.L.R. (conseil académique des langues régionales) va plus spécifiquement étudier les particularités du second degré. En Bretagne, comme dans toutes les autres académies, l'essentiel de l'enseignement des langues régionales se fait dans le premier degré, du fait, souvent, de l'unique volonté des communes. Il faut donc réfléchir sur les leviers de politique nationale pour son développement et sa pérennisation, de la maternelle au lycée avec un effort particulier attendu dans le second degré. En effet, la clé de la réussite de l'enseignement des langues régionales réside, à cette heure, dans le développement de l'offre dans le second degré : en quantitatif, par le nombre de sites en collège et lycée, et en qualitatif, par le nombre de DNL (disciplines non-linguistiques) réellement proposées en langue régionale.

Dans le cadre de la réforme du lycée, la mise en place de la spécialité L.L.C.E.R. (langues, littératures et civilisations étrangères et régionales) s'est faite elle aussi de façon chaotique. L'ouverture de la L.L.C.E.R. spécialité breton ne s'est faite qu'au lycée Brizeux de Quimper à la rentrée 2019. Cette spécialité L.L.C.E.R. breton sera elle aussi proposée

cette année au lycée de l'Iroise à Brest. Seulement 2 lycées sur l'ensemble de l'académie sur les 6 lycées comptant une filière bilingue. Y-a-t-il une réflexion de mener, afin d'étendre cette spécialité à l'ensemble des lycées ? Envisagez-vous de proposer, dans les autres lycées, une autre spécialité dispensée en langue bretonne, ce qui permettrait à plus de *lycéen.n.e.s* d'optimiser leurs chances quant à leur orientation post-bac ?

Depuis 2016 la F/S.U. ne cesse d'alerter sur la nécessité de consolider l'offre de l'enseignement optionnel du breton et du gallo. Les documents préparatoires du C.A.L.R. (conseil académique des langues régionales) signalent encore une fois la disparition des langues régionales dans de trop nombreux collèges et lycées, 25 établissements ces quatre dernières années. Il est encore temps de réagir mais cela doit aller au-delà des déclarations d'intentions prises lors des deux derniers groupes de travail. Car c'est bien là où un cours de L.C.R. (langues et culture régionales) est proposé à tous les élèves de 6ème que l'option est la plus dynamique ensuite. La F.S.U. reste persuadée que c'est en touchant le plus grand nombre d'élèves que nous réussirons à obtenir un vivier potentiel de futurs enseignants, alors que ce dernier nous fait terriblement défaut.

Enfin, nous soulevons la question des répercussions d'une fin annoncée des éditions papier dans le réseau national Canopé et ses répercussions sur TES. A ce sujet, le SNUipp-FSU a lancé une pétition nationale pour le maintien des éditions papier sur tout le réseau canopé. Comment cela se traduira-t-il pour nous, chez TES, en terme de contenu, de support, d'emploi...? Que souhaitent réellement les enseignant.e.s dans les écoles proposant un enseignement de et en LR?

La F.S.U. engage toute sa réflexion et sa pugnacité pour un enseignement public bilingue de la maternelle à l'université, au sein d'une république politiquement une mais culturellement diverse, grâce à la maîtrise d'une langue commune, mais pas d'une langue unique.

Mesdames et messieurs, nous vous remercions pour votre écoute.

Rennes le 16 janvier 2020



COMITE ACADEMIQUE DES LANGUES REGIONALES

Monsieur le Recteur, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs,

Le Sgen-CFDT soutient l'enseignement des langues régionales, ce qui va de pair avec notre vision d'un fonctionnement culturel, social et politique décentralisé. Nous sommes pour la diversité linguistique, celle qui n'écrase aucune langue au détriment d'une autre, celle qui permet au cerveau d'un enfant au travers du bilinguisme de créer des connexions linguistiques enrichissantes, celle qui permet aussi de s'ouvrir au monde, à la différence ou de renouer avec ses racines.

En tant qu'organisation syndicale, nous sommes soucieux des conditions d'exercice de nos collègues.

Et ce sont ces principes que nous cherchons à garantir au travers d'une carte académique des langues régionales pertinente pour nos élèves et nos collègues.

Si nous pouvons nous satisfaire de la vitalité de l'enseignement du breton, nous ne devons pas oublier d'avoir des objectifs de progression nécessaires.

Depuis quelques années, on constate, dans le secondaire, que les effectifs de l'option sont en perte de vitesse ou très fragiles, tandis que ceux de la filière bilingue sont en augmentation, tout comme dans le primaire. Il nous semble important de consolider les filières bilingues des collèges, notamment en les alimentant par un nombre raisonnable d'écoles primaires afin d'assurer la pérennité des filières bilingues d'un secteur et des conditions de travail correctes pour les collègues.

Face à la pénurie du nombre d'enseignants bilingues, outre le concours, la reconversion du monolingue vers le bilingue constitue un fort potentiel. Nous demandons au Rectorat de communiquer davantage sur cette possibilité d'évolution professionnelle et de mettre en regard les moyens de formation nécessaires.

Enfin, pas d'enseignement sans supports matériels. Adossé à Canopé, Ti-Embann ar Skolioù assure un rôle d'édition irremplaçable dont l'arrêt n'est pas envisageable. Devant les inquiétudes sur l'avenir de Canopé, quel est celui de T.E.S. ? Comment travailler sans ces manuels scolaires et outils pédagogiques en breton et de qualité ? Quel fonctionnement en cas de démantèlement de Canopé ou d'arrêt de sa mission d'édition ?

Merci pour votre attention.



Kevredigezh an holl gelennerien ha stummerien war ar brezhoneg hag e brezhoneg – Association de tous les professeurs et formateurs de et en breton

17 rue du Loc'h – straed al Loc'h 56570 LOCMIQUELIC — LOKMIKELIG contact@kelennomp.bzh — <u>kelennomp.bzh</u>

Déclaration au conseil académique des langues régionales, Académie de Rennes Le 16 janvier 2020

Monsieur le Recteur de l'Académie de Rennes, Madame la vice-présidente du conseil Régional de Bretagne, Mesdames, messieurs les directeurs académiques, Mesdames, messieurs,

A l'occasion de ce premier Conseil Académique des Langues Régionales de l'année scolaire en cours, l'association Kelennomp! souhaite attirer l'attention de l'administration académique et de ses partenaires, les différentes institutions et organisations représentées ce jour, sur les différents sujets qui, en ce moment, sont au cœur de nos préoccupations.

Premièrement, il nous semble fondamental de devoir évoquer la question des conditions de travail de nos collègues. Suite à de nombreuses interpellations sur ce sujet, nous avons en effet décidé au printemps dernier, à la mi mai, de donner la parole à nos collègues au travers d'un questionnaire en ligne, une sorte de cahier de doléances numérique, qui a recueilli une soixantaine de réponses en quelques semaines, et dont les résultats sont édifiants à notre avis sur les difficultés parfois importantes et généralement spécifiques dans lesquelles se trouvent bien des collègues :

- Certains croulent sous la charge de travail et les conditions invraisemblables : multiples niveaux de classe, multiples établissements parfois très éloignés les uns des autres, multiples disciplines à enseigner... tout ce qui matériellement paraît inacceptable à tout autre enseignant semble naturel dès lors qu'il est question d'un enseignant de breton ou en breton.
- Certains autres n'en peuvent plus de devoir passer leur temps libre à concevoir leurs supports de travail de A à Z et bricoler leurs cours en voyant la richesse et la qualité du matériel pédagogique qui existe pour leurs collègues qui enseignent en français notamment dans le second degré .
- D'autres se heurtent à l'indifférence, voire à l'hostilité de certains collègues ou de leur hiérarchie, jusqu'à ne plus le supporter, jusqu'à devoir se mettre à l'abri, jusqu'à devoir quitter leur école, jusqu'à devoir quitter l'enseignement parfois. Nous avons reçu des témoignages de J'ai vu des collègues expérimentés, investis, passionnés par leur métier, devoir s'arrêter brutalement, ne plus en pouvoir au point de se mettre en congé sans solde, parfois au point de démissionner. Il faut dire que l'administration les traite sans grand ménagement et qu'ils ont parfois à faire face à de fortes oppositions. Mais ne devraient-ils pas être protégés par leurs supérieurs ?

Les résultats détaillés de cette enquête seront rendus publics très prochainement, accompagnés de revendications et de demandes concrètes d'amélioration globale de la situation des enseignants de et en breton.

Par ailleurs, nous renouvelons avec insistance la demande de constitution d'un groupe de travail associant enseignants bilingues, conseillers pédagogiques en langue bretonne, maîtres formateurs bilingues, enseignants chercheurs en langue bretonne, inspecteurs de langue bretonne pour la mise en place de recommandations pédagogiques répondant aux besoins spécifiques de l'enseignement bilingue français-breton, articulé d'un bout à l'autre du cursus scolaire et établissant avec clarté des objectifs d'apprentissage communs, spécifiques et progressifs. Nous vous avons d'ailleurs adressé récemment, Monsieur le Recteur, un courrier sur ce point où nous rappelons que la circulaire n° 2017-072 du 12 avril 2017 sur l'enseignement bilingue à parité horaire qui a remplacé la circulaire n° 2001-166 du 5 septembre 2001, qui a longtemps constitué le texte de référence et un jalon important pour la place faite par l'École aux langues et cultures régionales, ne donne plus aucun élément en terme de recommandations pédagogiques. Une note de cadrage intitulée "enseigner en classe bilingue - quelques repères" de 4 pages avait certes bien été diffusée avec la mention "document rédigé en 2009 et mis à jour à la rentrée de 2017" par le corps d'inspection Langues et cultures régionales. Mais ce document ne répond pas à la question de

savoir comment enseigner la langue bretonne et notamment en termes d'objectifs linguistiques en fin de maternelle, en fin de cycle 2, de cycle 3, en fin de collège ou de lycée, comme cela est disponible pour certaines langues étrangères sur le site EDUSCOL de l'Education Nationale. Il apporte en outre très peu d'éléments concrets en termes de recommandations pédagogiques pratiques.

Nous demandons également que dans le cadre de la circulaire n° 2019 - 133 du 23/09/2019 "Schéma directeur de la formation continue des personnels de l'Education Nationale", la formation continue pour les enseignants bilingues publics du 1er degré soit pilotée à un niveau académique et que l'intégralité des heures de formation continue soient dédiées aux spécificités de l'enseignement bilingue, aux mathématiques en langue bretonne, à l'articulation entre les langues : français, breton et LVE. Notre demande se situe clairement dans le cadre de cette circulaire sur la formation continue dont les termes précisent qu'elle "doit répondre de manière concrète aux besoins réels des personnels dans l'exercice de leur métier ainsi qu'à leurs demandes" et "traduit notamment les spécificités territoriales".

Nous notons également que les 18 heures de formation continue prévues sur l'année scolaire 2019/2020 dans le premier degré dans les écoles publiques, ne répondent que très imparfaitement aux besoins de formation des enseignants bilingues, et observons une disparité difficilement compréhensible entre les 4 départements de l'Académie sur le nombre d'heures consacrées aux spécificités de l'enseignement bilingue.

Nous constatons par ailleurs des effets extrêmement dommageables de la **réforme des lycées sur l'enseignement bilingue.** Nous avons à ce titre signé comme Diwan, Div Yezh, l'association des enseignants de Gallo et la quasi totalité des associations de France traitant de l'enseignement de langues régionales et regroupées au sein du collectif "Pour que vivent nos langues", une lettre adressée ce lundi 13 janvier au Ministère de l'Education Nationale dénonçant les effets catastrophiques de la réforme en cours sur l'enseignement des langues régionales. Cette lettre est disponible en ligne sur notre site internet.

La **réforme du baccalauréat** a notamment redistribué les cartes des enseignements à partir de la première. Là où le choix du breton en LV2 ou LV3 option avait peu d'importance auparavant, **les statuts de la LVB et la LVC sont d'un autre ordre** avec la nouvelle mouture du baccalauréat. De nombreux lycéens, ainsi que bien souvent les enseignants et les personnels administratifs, n'ont vu que trop tardivement les effets d'une inscription en LVC. Selon des réactions qui nous sont parvenues, les familles se sont dites mal informées. Nombre d'élèves ont souhaité lors de l'inscription choisir le breton en LVB pour passer les épreuves communes de contrôle continu (E3C). Cela leur a été refusé par des directions d'établissement qui ont consulté le rectorat, quand on a constaté plus de facilité pour mettre le basque en LVB dans l'académie de Bordeaux.

Autre exemple, les **sujets d'E3C** d'histoire-géographie issus de la base de donnée nationale sont rédigés en français alors que les élèves suivent un enseignement en breton et sont autorisés à rédiger en breton. Il nous semblerait donc plus cohérent d'autoriser les professeurs concernés à proposer des sujets bilingues, en ajoutant aux sujets de la banque nationale sélectionnés par eux une version bretonne.

Enfin, un dernier point nous préoccupe au plus haut point. Les récentes informations qui ont été diffusées dernièrement sur la réorganisation du réseau Canopé, nous inquiètent fortement et semblent remettre en question la structure **Ti Embann ar Skolioù (TES)** à Saint-Brieuc, pourtant financée par la région, et notamment la pérennité des activités d'édition et de publication d'ouvrages et de fichiers pédagogiques papier pour les filières bilingues et l'enseignement de la langue bretonne de manière générale. Nous demandons donc avec insistance que l'avenir de TES soit rapidement clarifié à court et à moyen terme.

Avant de conclure, nous tenons également à manifester notre soutien et notre solidarité envers nos collègues qui sont en grève et manifestent en ce moment contre le projet injuste de réforme des retraites proposé par le gouvernement.

Nous vous remercions de votre attention.

Le bureau de l'association KELENNOMP!

2. Approbation du règlement intérieur



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Règlement intérieur du Conseil académique des langues régionales

ARTICLE 1er:

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer, dans le cadre des lois et des règlements en vigueur, les conditions de fonctionnement du Conseil académique des langues régionales (CALR).

ARTICLE 2: PRESIDENCE DES SEANCES

Le CALR est présidé par le Recteur de l'académie de Rennes.

En cas d'absence ou d'empêchement, le CALR est présidé par un représentant désigné par le Recteur et sur un ordre du jour déterminé.

ARTICLE 3: COMPOSITION DU CALR

Conformément à l'article D.312-38 du code de l'éducation, le Recteur fixe le nombre des membres du CALR et procède à leur nomination pour une durée de trois ans.

L'article D.312-37 du code de l'éducation prévoit la possibilité que certains membres titulaires puissent être représentés en cas d'absence (directeur de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation, directeur du réseau Canopé, directeur régional des affaires culturelles).

Le présent règlement intérieur permet aux autres membres titulaires qui ne sont pas concernés par le principe de représentation tel que défini à l'article D.312-37 précité, de se voir désigner un suppléant.

A l'approbation du présent règlement, un arrêté modificatif permettra la nomination, par le Recteur, des membres suppléants dans les mêmes conditions que les membres titulaires.

ARTICLE 4: CONVOCATION DES MEMBRES DU CALR

Le CALR se réunit au moins deux fois par an en séance plénière sur convocation du Recteur ou par le représentant désigné par le Recteur sur un ordre du jour déterminé.

Le Président fixe les dates et heures d'ouverture de séance. Les convocations sont adressées aux membres titulaires quinze jours avant la date fixée pour la réunion – en cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours. Les documents préparatoires sont communiqués sept jours avant la séance, dans la mesure du possible.

Tout membre titulaire empêché est remplacé par son représentant ou suppléant. Ces membres sont informés des dates de réunion et de l'ordre du jour.

Les autres membres suppléants, dont le membre titulaire siège, peuvent assister aux réunions du CALR mais ne pourront ni prendre part aux débats, ni prendre part aux votes.

Les membres appelés à siéger peuvent transmettre des questions diverses sous réserve d'un envoi sept jours avant la séance, auprès du secrétariat du CALR.

ARTICLE 5:

Lorsque le Recteur le juge nécessaire, le conseil peut être réuni en groupes techniques restreints, associant des représentants des trois collèges. Les résultats des travaux de ces groupes techniques sont soumis à l'avis du conseil académique.

ARTICLE 6:

Le président peut inviter, à son initiative ou sur proposition d'une organisation représentée au conseil, toute personne dont la présence lui paraît utile.

ARTICLE 7: DEROULEMENT DES REUNIONS

Le CALR ne peut siéger valablement que si le nombre des membres présents est égal à la moitié au moins des membres composant le comité.

Lorsque le quorum n'est pas atteint, le CALR délibère valablement sans condition de quorum après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour et spécifiant qu'aucun quorum ne sera exigé.

Le Président ou son représentant ouvre et lève les séances.

Toute question proposée à la majorité des membres du conseil lors d'une séance figure de droit à l'ordre du jour de la séance suivante.

ARTICLE 8: SUSPENSION DE SEANCE

Les suspensions de séance sont décidées par le Président ou son représentant sur proposition d'un membre ayant pouvoir de voter.

ARTICLE 9: MODALITES DE VOTE

Tout débat sur les points à l'ordre du jour peut aboutir à l'expression d'un avis sur une ou des propositions de conclusions, orales ou écrites.

Le conseil émet ses avis à la majorité des membres présents ayant pouvoir de voter. Le vote à main levée est le mode de scrutin ordinaire. Le scrutin secret peut être demandé pour toute question si la majorité des membres présents ou représentés du CALR le demande.

Le président ou son représentant ne participe pas aux votes.

Un membre du CALR empêché d'assister à tout ou partie d'une réunion dudit conseil peut se faire remplacer par son suppléant. Il ne peut déléguer son droit de vote à l'un des membres du conseil.

ARTICLE 10: TENUE DES SEANCES

Le Président ou son représentant dirige les débats. Il est chargé d'assurer la bonne tenue et la discipline des réunions.

Les membres du conseil ne peuvent intervenir qu'après avoir demandé la parole au président; celle-ci est accordée suivant l'ordre des demandes.

ARTICLE 11:

Les séances ne sont pas publiques.

Aucune personne étrangère au conseil autre que celles autorisées par le règlement intérieur ne peut assister aux séances du CALR.

ARTICLE 12:

Le secrétariat du CALR est assuré par les services académiques.

Pour ce faire, le Président ou son représentant peut se faire assister par des personnes non-membres du CALR qui assistent aux réunions. Le secrétariat du CALR établit le procès-verbal de la réunion.

Le procès-verbal est signé par le Président et transmis dans le délai d'un mois à chacun des membres titulaires et suppléants.

L'approbation du procès-verbal de la réunion constitue le premier point à l'ordre du jour de la réunion suivante.

ARTICLE 13: MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Les propositions de modification du présent règlement intérieur doivent être soumises au conseil à la demande de la moitié au moins des membres du conseil ou sur proposition du président.

ARTICLE 14:

Le président est chargé de veiller à l'application des dispositions du présent règlement.

Situation du bilinguisme dans le premier degré public

Département	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Total	évolution %
EFFECTIFS (élèves de 2a	ns pris en compt	te)				
Effectifs rentrée 2011	1 022	2 444	423	1 150	5 039	6,33%
Effectifs rentrée 2012	1 054	2 603	411	1 213	5 281	4,80%
Effectifs rentrée 2013	1 079	2 842	431	1 249	5 601	6,06%
Effectifs rentrée 2014	1 111	2 916	445	1 339	5 811	3,75%
Effectifs rentrée 2015	1 111	3 056	477	1 323	5 967	2,68%
Effectifs rentrée 2016	1 131	3 158	565	1 404	6 258	4,88%
Effectifs rentrée 2017	1 204	3 246	692	1 526	6 668	6,55%
Effectifs rentrée 2018	1 246	3 401	817	1 679	7 143	7,12%
Constat effectifs 2019	1 281	3 470	961	1 836	7 548	5,67%
Prévisions effectifs 2020	1 394	3 681	1137	1 988	8 200	8,64%
Evolution effectifs	113	211	176	152	652	

Département	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Total	évolution %
EMPLOIS (y compris le re	mplacement et	les Conseillers p	pédagogiques)			
Emplois rentrée 2010	52,5	118	21	56	247,5	5,54%
Emplois rentrée 2011	53	122,5	21	58	254,5	2,83%
Emplois rentrée 2012	55,5	127,5	23,25	61,5	267,75	5,21%
Emplois rentrée 2013	58	139,5	24,25	63,25	285	6,44%
Emplois rentrée 2014	60,5	147	25,25	65,75	298,5	4,74%
Emplois rentrée 2015	60,5	156	25,25	67	308,75	3,43%
Emplois rentrée 2016	63,5	166	30,25	73,5	333,25	7,94%
Emplois rentrée 2017	66	179	34	79,25	358,25	7,50%
Emplois rentrée 2018	69,5	185	40	83,63	378,13	5,55%
Emplois rentrée 2019	74	194	49	94,63	411,63	8,86%
Prévisions emplois 2020	77	205	56	98,13	436,13	5,95%
Evolution emplois	3	11	7	3,5	24,5	

Pour information	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Total
Nombre total de postes hors la classe RS 2020	7 Titulaires Remplaçants et 1 Conseiller Pédagogique	24 Titulaires Remplaçants et 2 Conseillers Pédagogiques	2 Titulaires Remplaçants et 1 ETP Conseiller Pédagogique	2 Titulaires Remplaçants et 1 Conseiller Pédagogique	40

Situation du bilinguisme dans le premier degré privé (hors DIWAN)

Département	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Total	évolution %
EFFECTIFS (élèves de 2ans pris en con	ıpte)					
Effectifs rentrée 2011	362	1 473	326	1 861	4 022	3,93%
Effectifs rentrée 2012	372	1 491	376	1 960	4 199	4,40%
Effectifs rentrée 2013	357	1 591	370	1 999	4 317	2,81%
Effectifs rentrée 2014	369	1 684	384	1 966	4 403	1,99%
Effectifs rentrée 2015	321	1 705	377	2 002	4 405	0,05%
Effectifs rentrée 2016	375	1 804	340	2 016	4 535	2,95%
Effectifs rentrée 2017	378	1 834	366	2 010	4 588	1,17%
Effectifs rentrée 2018	322	1 866	361	2 050	4 599	0,24%
Effectifs constat 2019	320	1 860	373	2 107	4 660	1,33%
Prévisions effectifs 2020	356	1 934	397	2 274	4 961	6,46%
Evolution Effectfs	36	74	24	167	301	
Département	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Total	évolution %
EMPLOIS						
Emplois rentrée 2011	16	65,5	13	78,25	172,75	0,44%
Emplois rentrée 2012	17	68	14,5	81,5	181	4,78%
Emplois rentrée 2013	18,25	74	17,5	86,25	196	8,29%
Emplois rentrée 2014	18	77,5	19	90,25	204,75	4,46%
Emplois rentrée 2015	18	79	19	89,75	205,75	0,49%
Emplois rentrée 2016	18,5	83,5	19	91,25	212,25	3,16%
Emplois rentrée 2017	19	86	19	94,25	218,25	2,83%
Emplois rentrée 2018	16,5	86,5	19	96,75	218,75	0,23%
Emplois rentrée 2019	16,5	84,5	20	99,25	220,25	0,69%
Emplois rentrée 2019 Prévisions emplois 2020	16,5 18	84,5 85,5	20	99,25	220,25 224,75	0,69% 2,04%

Enseignement facultatif du Breton et du Gallo - PUBLIC - Rentrée 2020

Propositions d'évolution de structures

Mesures présentées en CALR du 30 juin 2020

COLLEGES et LYCEES

Côtes d'Armor

Etablissement	Nature	Niveau	Propositions après le CALR du 16 janvier 2020
CLG L. Guilloux LES MOULINS	GF	Tous	Assurer une suite de scolarité au-delà de la 6ème avant fermeture
LYC Auguste Pavie GUINGAMP	LVC Breton	2nde	Mise en place en 2nde sous réserve d'un effectif de 10 élèves inscrits
LYC Henri Avril LAMBALLE	LV Gallo	2nde	Mise en place en 2nde sous réserve d'un effectif de 10 élèves inscrits
LYC F. Bienvenue LOUDEAC	LV Gallo	Tous	Fermeture de l'enseignement gallo

Finistère

rinistere			
Etablissement	Nature	Niveau	Propositions après le CALR du 16 janvier 2020
CLG St Pol Roux BREST	FAC	6ème	Mise en place sous réserve d'un effectif suffisant en juin (10 élèves)
LYC Paul Sérusier CARHAIX-PLOUGUER	LVB Breton	2nde	Avis favorable à l'ouverture de l'enseignement
CLG Jean Moulin CHĀTEAULIN	FAC	6ème	Fermeture de l'enseignement breton facultatif
CLG Le Vizac GUIPAVAS	FAC	Tous	Fermeture de l'enseignement breton facultatif
CLG Kerzourat LANDIVISIAU	FAC	Tous	Surveillance des effectifs (0 élève en 6ème, 1 en 5ème, 6 en 4ème, 1 en 3ème)
CLG Aux Quatre Vents LANMEUR	FAC	6ème	Mise en place sous réserve d'un effectif suffisant d'élèves inscrits en juin (10 élèves)
CLG PMF MORLAIX	FAC	Tous	Fermeture de l'enseignement breton facultatif
LYC Brizeux QUIMPER	LVB Breton	2nde	Avis favorable à l'ouverture de l'enseignement.
CLG La Tour d'Auvergne QUIMPER	FAC	6ème	Mise en place sous réserve d'un effectif suffisant d'élèves inscrits en juin (10 élèves)
LYC L'Iroise BREST	LLCER	1ère	Ouverture de l'enseignement

Ille et Vilaine

Etablissement	Nature	Niveau	Propositions après le CALR du 16 janvier 2020
CLG Camille Guérin St MEEN LE GRAND	GF	6ème	Mise en place sous réserve d'un effectif suffisant en juin (10 élèves)
CLG Les Chalais RENNES	FAC	6ème	Mise en place sous réserve d'un effectif suffisant en juin (10 élèves)

Morbihan

Etablissement	Nature	Niveau	Propositions après le CALR du 16 janvier 2020	
CLG ETEL	FAC	Tous	Fermeture de l'enseignement breton facultatif	
LYC V.Hugo HENNEBONT	LV Breton	Tous	Fermeture de l'enseignement breton	

Enseignement du breton privé - Rentrée scolaire 2020 Propositions d'évolution de structures, demandes nouvelles potentielles

Mesures présentées en CALR du 30 juin 2020

COLLEGES et LYCEES

Côtes d'Armor

Etablissement	Nature	Niveau	Propositions après GT du 26 novembre 2019
Lyc St Joseph LOUDEAC	LVC Breton 2nde	avis défavorable	
Lyo ot sosoph 200B2A0	LVC Gallo	2nde	avis défavorable

Finistère

riiisteie			
Etablissement	Nature	Niveau	Propositions après GT du 26 novembre 2019
Lyc Estran Charles de Foucault BREST	LVB Breton	2nde	Avis favorable à l'ouverture de l'enseignement.
Lyc La Croix Rouge BREST	LVB Breton	2nde	Avis favorable à l'ouverture de l'enseignement.
Lyc Saint Louis CHATEAULIN	LVB Breton	2nde	Avis favorable à l'ouverture de l'enseignement.
Lyc St Esprit LANDIVISIAU	LVB Breton	2nde	Avis favorable à l'ouverture de l'enseignement.
Lyc St François Notre-Dame LESNEVEN	LLCER	1ère	Mise en place sous réserve d'un effectif suffisant en juin.
CLG PLOUDALMEZEAU	FAC	6ème	Mise en place sous réserve d'un effectif suffisant en juin (10 élèves).
CLG Kerbertrand QUIMPERLE	FAC	6ème	Report du projet par l'établissement à une date ultérieure
Lyc ND du Kreisker	LVB Breton	2nde	Avis favorable à l'ouverture de l'enseignement sous réserve d'effectifs.
SAINT POL DE LEON	LVC Breton	2nde	favorable sous réserve d'un effectif suffisant

Ille et Vilaine

Etablissement	Nature	Niveau	Propositions après GT du 26 novembre 2019	
CLG St Joseph CHATEAUBOURG	FAC	6ème	Mise en place sous réserve d'un effectif suffisant en juin (10 élèves).	
CLG St Joseph REDON	FAC	1200	Mise en place sous réserve d'un effectif suffisant en juin (10 élèves).	

Morbihan

Etablissement	Nature	Niveau	Propositions après GT du 26 novembre 2019
			NEANT

DNL - PREVISION RENTREE 2020

ì	DNL - PREVISION RENTREE 2020									
	n° établissement	COLLEGES PUBLIC	DNL HG	DNL MATHS	DNL MUSIQUE	DNL ARTS PLASTIQUES	DNL TECHNO	DNL EPS	TOTAL	
	0221518F	BEGARD	1		1				2	
	0220197V	GUINGAMP Prévert	1		1				2	
k	0220082V	LANNION Ch. Le Goffic	1	1	1	1		1	5	
	0221512Z	PLOUHA	1						1	
	0221038J	ROSTRENEN Herriot	1						1	
	0291595B	BREST Iroise	1	1	1	1			4	
	0291102R	CARHAIX PLOUGUER	1						1	
	0292006Y	CHATEAUNEUF DU FAOU	1						1	
	0291591X	DOUARNENEZ	1						1	
	0291968G	GUIPAVAS	1						1	
*	0290045S	LANDERNEAU Mescoat	1	1	1	1		1	5	
	0290047U	LANMEUR	1	1					2	
k	0290048V	LANNILIS	1	1	1	1		1	5	
	0291928N	PLOUGASTEL DAOULAS	1	1	1	1			4	
	0290058F	PLOUNEOUR MENEZ	1						1	
	0291929P	PLOUZANE	1					1	2	
	0290064M	PONT L'ABBE Laennec	1						1	
	0291592Y	QUIMPER Brizeux	1	1	1	1			4	
	0291635V	QUIMPERLE Villemarqué	1	1					2	
	0290083H	SAINT MARTIN DES CHAMPS	1						1	
	0290333E	SAINT POL DE LEON	1						1	
	0290089P	SIZUN	1		-	1			2	
	0350002M	BRUZ	1	1		1			3	
۲	0351638R	RENNES A. de Bretagne	1	1	1	- 1		1	5	
	0560002Y	AURAY	1						1	
	0561386C	BAUD	1						1	
	0560214D	HENNEBONT LANGEVIN	1						1	
4	0560022V	LANESTER H. Wallon	1	1	1	1		1	5	
	0560029C	LORIENT Brizeux	1						1	
	0560037L	PLOUAY	1						1	
	0561616C	PLUNERET	1						1	
	0561384A	QUEVEN	1	1					2	
	0561622J	SENE	1						1	
	0560050A	VANNES Jules Simon	1						1	
•			34	12	10	10	-	6	72	
	* 44-61:	ente proposant la pari							The second secon	

* établissements proposant la parité

DNL - PREVISION RENTREE 2020

n° établissement	COLLEGES PRIVES	DNL HG	DNL MATHS	DNL MUSIQUE	DNL ARTS PLASTIQUES	DNL TECHNO	DNL EPS	DNL PHYS CHIMIE	TOTAL
0220098M	GUINGAMP	1					1		2
0220104U	LANNION	1			.1				2
0221749G	ROSTRENEN	1							1
0290247L	CARHAIX	1	1						2
0290253T	CLEDER N-D Espérance	1	1				1		3
0291873D	CONCARNEAU	1							1
0291874E	LANDERNEAU	1							1
0291640A	LANDIVISIAU St Joseph	1	1		1				3
0291639Z	LANNILIS St Antoine	1	1						2
0291875F	LESNEVEN St Francois N-D	1	1						2
0290286D	PLABENNEC	1	1	1					3
0290297R	PLOUGASTEL DAOULAS	1	1		1	1	1		5
0291877H	PONT L'ABBE	1							1
0291880L	QUIMPER Le Likès	1							1
0290314J	ST RENAN	1	1						2
0350775C	REDON St Joseph	1		1					2
0350839X	RENNES St Hélier	1							1
0350892E	VITRE Ste Jeanne D'arc	1							1
0560023W	BREC'H	1					1	1	3
0561401U	HENNEBONT St Félix	1	1						2
0561378U	JOSSELIN	1							1
0560143B	LANGUIDIC	1							1
0561377T	LOCMINE	1							1
0560153M	MUZILLAC	1					, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		1
0560110R	PONTIVY	1							1
0561545A	STE ANNE D'AURAY	1							1
0561940E	THEIX	1		1					2
0560115W	VANNES N-D du Menimur	1		1			1		3
		28	9	4	3	1	5	1	51

DNL - PREVISION RENTREE 2020

n° établissement	LYCEES PUBLIC	DNL HG	TOTAL
0220023F	LANNION F. Le Dantec	1	1
0290009C	BREST Iroise	1	1
0290044R	LANDERNEAU L'Elorn	1	1
0290069T	QUIMPER Brizeux	1	1
0350026N	RENNES Jean Macé	1	1
0561698S	LANESTER J. Macé	1	1
		6	6

DNL - PREVISION RENTREE 2020

The second secon			
n° établissement	LYCEES PRIVES	DNL HG	TOTAL
0220097L	GUINGAMP	1	1
0290335G	BREST la Croix Rouge	1	1
0290160S	60S LESNEVEN		1
0560114V	0560114V VANNES St FX.		1
	_	4	4

4. Questions diverses